

Plan axé sur les résultats publié 2014-2015

Ministère des Richesses naturelles

ISSN 1718-6919

This document is also available in English

Table des matières

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux, mission et mandat du ministère; Priorités et résultats clés	3
Respecter les engagements du gouvernement	7
Diagramme 1 : Contribution du Ministère aux priorités et aux résultats clés	9
Programmes et activités du ministère	11
Tableau 1 : Mesures de performance et réalisations	26
Sommaire des réalisations de 2013-2014	27
Organigramme du Ministère	30
Lois	31
Organismes, conseils et commissions	39
Tableau 2 : Données sur les dépenses et les revenus des organismes, des conseils et des commissions	42
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	43
Tableau 3 : Charges de fonctionnement prévues du ministère par secteur d'activités pour 2014-2015	43
Tableau 4 : Total – Dépenses prévues du ministère pour 2014-2015	43
Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	44
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2013-2014	45
Réalizations 2013-2014	45
Tableau 1 Dépenses ministérielles	59

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux, mission et mandat du ministère

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) assure l'intendance des parcs provinciaux, des forêts, des pêches, de la faune, des agrégats minéraux, des ressources en pétrole ainsi que des terres et des eaux de la Couronne, qui couvrent 87 % de la superficie de la province.

La vision du ministère est d'encourager un environnement sain, naturellement diversifié, qui offre une qualité de vie supérieure à la population de l'Ontario grâce au développement durable. Sa mission consiste à préserver la biodiversité et à gérer les ressources naturelles de la province tout en assurant la durabilité des écosystèmes afin que les générations futures puissent elles aussi en profiter et les utiliser.

Voici les activités principales du ministère :

Gestion de la biodiversité

- Diriger et encadrer la conservation de la biodiversité de l'Ontario. Les responsabilités comprennent : la gestion des ressources halieutiques et fauniques, la protection des espèces en périls; la pisciculture; l'empoissonnement et l'aquaculture; la surveillance, l'évaluation et la répartition des ressources; la recherche; la santé des poissons et le contrôle des agents pathogènes; l'application des règlements sur les richesses naturelles et le maintien de la sécurité publique par les agents de protection de la nature; le développement des activités de chasse et de pêche. Cette partie du mandat est liée de très près aux autres secteurs d'activité du ministère.

Gestion du patrimoine naturel et des zones protégées

- Assurer la gestion et la protection du patrimoine naturel de l'Ontario et fournir un leadership à cet égard. Les responsabilités comprennent : l'identification des sites et des paysages importants du patrimoine naturel et l'élaboration de mesures de protection efficaces, comme la création de parcs provinciaux et de réserves de conservation; la mise en œuvre de politiques pour favoriser l'élaboration de plans officiels et de règlements municipaux; l'identification et la confirmation des zones d'intérêt naturel et scientifique; la planification et la gestion des réseaux du patrimoine naturel; la création d'occasions de loisirs de plein air durables et l'éducation sur le patrimoine naturel; la prestation du Programme de Parcs Ontario, notamment l'exploitation des parcs provinciaux et le développement du tourisme; la recherche.

Gestion des terres de la Couronne, des ressources en eau et des richesses non renouvelables

- Assurer la gestion des terres de la Couronne, des ressources en eau et des ressources non renouvelables et fournir un leadership à cet égard. Les responsabilités comprennent : la vente, la cession et l'intendance des terres de la Couronne en Ontario pour en assurer l'utilisation durable; la gestion des inondations, de l'étiage et des sécheresses, ce qui englobe la protection des Grands Lacs; la gestion et la réglementation de l'arpentage et du métier d'arpenteur-géomètre dans la province; la protection et l'extraction des ressources en agrégats, en pétrole, en gaz naturel et en sel en Ontario.

Énergie renouvelable

- Soutenir l'engagement provincial en matière d'énergie renouvelable et accroître la disponibilité des terres de la Couronne pour les projets d'énergie renouvelable, notamment l'énergie hydraulique, éolienne et solaire et la bioénergie.

Foresterie

- Diriger et encadrer l'utilisation durable des forêts pour favoriser le développement sain du secteur des produits forestiers et la prospérité des collectivités qui dépendent des ressources forestières. La gestion des forêts en Ontario comprend : l'élaboration de politiques et de programmes; la collaboration intergouvernementale pour les initiatives nationales du secteur forestier; la préservation d'une industrie forestière ontarienne saine et viable et la promotion d'un milieu d'affaires concurrentiel par la création d'emplois et les investissements dans le secteur forestier; la planification de la gestion et le renouvellement des forêts de la Couronne ainsi que la protection de celles-ci contre les organismes nuisibles; la surveillance, la vérification, la gestion de l'information et la reddition de comptes.

Gestion des urgences et des feux de forêt

- Assurer la direction et la prestation de programmes de protection de la population, des biens et des collectivités menacés par les feux de forêt, les inondations et autres situations d'urgence liées aux ressources naturelles. Les responsabilités comprennent : la planification et la prestation du Programme de gestion des situations d'urgence du MRN et des services d'aviation pour le compte du gouvernement de l'Ontario.

Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les terres et les ressources

- Assurer la direction et la prestation de programmes de développement et d'application des technologies d'information et de gestion de l'information pour six ministères clients, soit le ministère des Richesses naturelles, le ministère des Affaires autochtones, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère de l'Environnement ainsi que le ministère du Développement du Nord et des Mines. Mettre en place une infrastructure de technologie de l'information intégrée pour faciliter et rationaliser les activités du gouvernement par la prestation

de services électroniques, et améliorer les services publics par l'entremise de portails d'affaires électroniques et de services gouvernementaux en direct.

Administration du ministère

- Diriger la planification et de la gestion stratégiques des activités du ministère, notamment le contrôle financier, la gestion durable des infrastructures, la planification et la gestion stratégiques des ressources humaines, la gestion du rendement de l'organisation, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, les services de consultation juridique, les communications et d'autres services administratifs à l'appui des activités du ministère. Ces fonctions permettent au ministère de produire les résultats escomptés, de répondre aux priorités et de mettre en œuvre les programmes principaux de façon efficace et en fonction des ressources financières et humaines dont il dispose.

Priorités et résultats clés

Le ministère des Richesses naturelles va de l'avant avec son Plan de renouvellement annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2012.

Le Plan de renouvellement fournit au ministère une pierre angulaire durable sur laquelle asseoir les volets financier et opérationnel et qui garantit la réalisation de ses grandes priorités et responsabilités législatives par les moyens suivants :

1. Réforme stratégique et législative : rationalisation et automatisation des processus d'approbation;
2. Transformation de la prestation des services opérationnels : adoption d'une approche à plus grande échelle axée sur le paysage pour la gestion des ressources naturelles, et augmentation du nombre de services régionaux;
3. Actualisation des partenariats stratégiques et de l'intendance : réalignement des partenariats stratégiques et des paiements de transfert pour centrer davantage les activités sur les priorités principales et les besoins opérationnels;
4. Rationalisation des activités liées aux sciences et à l'information : modification et réorganisation des activités liées aux sciences et à l'information.

À la fin de 2014-2015, le nouveau MRN :

- aura pris un engagement ferme envers les principaux secteurs d'activité : la pêche et la faune, les espèces en voie de disparition, la foresterie, la gestion des terres de la Couronne, les cours d'eau, les parcs, les zones protégées, les ressources non renouvelables et la sécurité publique;
- mettra clairement l'accent sur ces secteurs, offrant ainsi aux consommateurs et aux entreprises un accès facile et transparent à des services électroniques modernes, simplifiés et automatisés et mettant à la disposition du personnel des processus qui lui permettra de travailler plus efficacement et de consacrer son temps et ses énergies à des activités qui ont de plus grandes retombées;

- sera viable sur les plans financier et opérationnel et sera en mesure de conserver les biens immobilisés et de bien soutenir le personnel en lui offrant des occasions de formation et de perfectionnement et les outils dont il a besoin;
- sera plus centré sur ses priorités et aura une meilleure capacité d'adaptation grâce à sa restructuration qui lui permettra de remplir son mandat de façon plus efficace et d'être en mesure de prendre des décisions fondées sur les besoins opérationnels, et non sur les contraintes budgétaires;
- offrira des services régionaux et continuera de maintenir une forte présence dans les collectivités du Nord et rurales;
- établira un rapprochement plus étroit entre les activités scientifiques et les activités essentielles qui se déroulent sur le terrain;
- continuera d'offrir des possibilités d'apprentissage et d'emploi liées aux ressources naturelles aux jeunes, notamment les jeunes des régions du Nord, les jeunes Autochtones et les jeunes à risque;
- sera en mesure de mobiliser ses intervenants d'une façon plus stratégique et plus efficace dans des secteurs qui cadrent avec les priorités du ministère.

Voici les priorités du ministère pour 2014-2015 :

- Soutenir la modernisation de ses activités, revoir ses programmes et services pour gagner en efficacité et en viabilité, et procéder à une restructuration organisationnelle.
- Mettre en œuvre un plan de développement économique durable à long terme tout en protégeant la région boréale dans le Grand Nord.
- Continuer de travailler avec les entreprises forestières, les organismes environnementaux, les Premières Nations et les représentants des collectivités pour accroître l'apport des ressources forestières de la Couronne sur les plans économique, social et environnemental.
- Continuer de diriger et de faire progresser son programme de lutte contre les espèces envahissantes, son programme pour les ressources en agrégats et la durabilité du Programme de Parcs Ontario.
- Appuyer les projets gouvernementaux, dont le développement du Cercle de feu, les initiatives de collaboration avec les Autochtones et les Premières Nations ainsi que les projets d'Énergie verte.
- Encourager la transformation de la culture organisationnelle par une vision renouvelée et des résultats mesurables fondés sur un leadership efficace, la collaboration, l'innovation et la gestion des risques.
- Atteindre l'excellence organisationnelle en misant sur l'engagement du personnel, sur un milieu de travail plus écologique et sur une organisation diversifiée, inclusive, saine et sécuritaire.

En travaillant à l'atteinte de ces objectifs et priorités, le ministère contribue à la réalisation des priorités et résultats clés du gouvernement ainsi qu'au respect de ses principaux engagements.

Respecter les engagements du gouvernement

Le gouvernement dispose d'un plan pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018. Dans le cadre de ce plan, il entreprend des initiatives pour transformer la prestation des services publics tout en veillant à ce que les contribuables ontariens en aient pour leur argent. De son côté, le ministère lancera des initiatives de transformation pour moderniser son rôle dans la gestion des ressources naturelles, pour favoriser la croissance économique et la création d'emplois et pour assurer sa viabilité financière et opérationnelle. Le gouvernement met tout en œuvre pour améliorer la prospérité de l'Ontario; il encourage la création d'emplois et les investissements, cherche à stimuler l'économie verte et favorise un climat propice aux affaires dans la province.

Le MRN contribue au développement économique en mettant en œuvre des activités de gestion durable des ressources. Il favorise l'emploi et les investissements dans le secteur forestier en mettant sur pied la première société locale de gestion forestière et en poursuivant la transition vers les permis améliorés d'aménagement forestier durable dans toute la province. Il continue également son travail pour conclure de 10 à 15 ententes d'approvisionnement et pour encourager l'utilisation du bois et les investissements potentiels en veillant à ce que le bois inutilisé en Ontario figure dans les rapports sur le bois disponible en Ontario.

De concert avec le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Environnement, le MRN travaille à l'application de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* et cherche à accroître les possibilités de produire de l'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et hydraulique et la bioénergie. Il offre également des loisirs de plein air et des emplois saisonniers, ce qui stimule le tourisme et la demande pour les entreprises connexes. Le MRN collabore avec le ministère du Développement du Nord et des Mines pour voir à ce que la province exploite les débouchés économiques du Cercle de feu, une région du Grand Nord de l'Ontario qui renferme bon nombre des plus importants gisements de chromite dans le monde – l'un des principaux ingrédients de l'acier inoxydable – de même que de nombreux gisements de nickel, de cuivre et de platine. Le ministère appuiera également la création de services gouvernementaux aux entreprises simplifiés, plus rapides et plus intelligents pour faire de l'Ontario un endroit attrayant pour les affaires, tout en protégeant l'intérêt public.

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à offrir à ses citoyens un environnement plus sain en préservant l'air, l'eau et les espaces verts, ainsi qu'à protéger la population ontarienne en cas de situation d'urgence liée aux ressources naturelles. Dans le cadre de cet objectif d'offrir un environnement naturel sain à la population, le ministère contribue à la stratégie de lutte contre le changement climatique du gouvernement en plantant 50 millions d'arbres et en veillant à l'adoption de pratiques de gestion durable des forêts. Il met également en œuvre la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, ainsi que la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, qui prévoit la protection des espèces les plus vulnérables. D'ailleurs, cette loi fait de l'Ontario un chef de file de la protection des espèces en Amérique du Nord. Le ministère mettra en application le plan énoncé dans la *Réponse complète du gouvernement au Rapport sur l'examen de la Loi*

sur les ressources en agrégats *du Comité permanent des affaires gouvernementales*. De plus, il coordonne et renforce les initiatives de protection des terres du patrimoine naturel du Sud de l'Ontario.

Le gouvernement s'est engagé auprès de la population ontarienne à améliorer la salubrité des aliments. Depuis 10 ans, le MRN est responsable du programme de vérification de la salubrité du poisson comestible. Dans le cadre de cet engagement et de sa restructuration visant à mettre l'accent sur son mandat principal, le MNR transfèrera les responsabilités afférentes à ce programme au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au cours de l'année. Ainsi, tous les programmes de salubrité des aliments relèveront maintenant d'un seul ministère qui dispose des connaissances et du cadre législatif nécessaires pour mener à bien ces programmes modernes de salubrité des aliments de façon plus efficace et efficiente.

Le ministère poursuit l'élaboration d'un cadre de gestion des eaux dans le but de clarifier son rôle par rapport à celui des autres ministères de l'Ontario concernés par les ressources en eau. Le mandat du ministère pour ce volet comprend l'application de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières* et de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, l'offre de conseils techniques et stratégiques sur les bilans hydriques, la surveillance des eaux de surface, la gestion des dangers liés aux ressources naturelles et des niveaux de l'eau des Grands Lacs, la régularisation du niveau des eaux intérieures par la gestion et l'exploitation des barrages, et le soutien au projet de loi sur la protection des Grands Lacs.

Désireux d'accroître la sécurité des citoyens dans leurs collectivités respectives, le ministère continuera de protéger la population, les biens et les collectivités contre des situations d'urgence touchant les ressources naturelles; il veille à protéger les citoyens contre, entre autres, les feux de forêt et les inondations, et à contrôler les espèces envahissantes. Il prévoit d'ailleurs présenter un projet de loi sur celles-ci. Il souhaite également contrôler la rage et les maladies transmises par les poissons et animaux sauvages, nettoyer les terrains contaminés comme les sites de stations radars de la ligne Mid-Canada et rendre fonctionnels les puits de pétrole et de gaz naturel abandonnés.

Le gouvernement s'engage à entretenir une relation plus forte et plus positive avec les Premières Nations. Le ministère poursuivra la mise en œuvre de plans d'aménagement du territoire dans le Grand Nord en collaboration étroite avec le ministère du Développement du Nord et des Mines, le ministère des Affaires autochtones, les communautés des Premières Nations et du Nord, les industries primaires et les groupes environnementalistes. Il continuera de collaborer avec les Premières Nations pour l'élaboration de plans communautaires d'aménagement du territoire dans le Grand Nord qui indiqueront clairement les terres à protéger et celles à aménager dans le but de mettre à profit les ressources et ainsi assurer un avenir prospère, sain et durable aux habitants et aux collectivités de la région ainsi qu'à la province entière.

Diagramme 1 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés

Priorités du gouvernement	Économie	Environnement	Une relation plus forte avec les Premières Nations de l'Ontario
Résultats clés	• Milieu des affaires concurrentiel – emplois et investissements • Stimulation de l'économie verte • Renforcement du climat des affaires en Ontario	• Préservation de l'air, de l'eau et des espaces verts et sauvages • Sécurité des citoyens dans leurs collectivités	• Une meilleure qualité de vie et plus de débouchés économiques pour tous les peuples autochtones
Stratégies / Réalisations attendues	• Favoriser la croissance économique des collectivités de l'Ontario • Travailler avec les ministères de l'Énergie et de l'Environnement à la mise en œuvre de la <i>Loi de 2009 sur l'énergie verte</i> • Créer des occasions de loisirs de plein air et des emplois saisonniers, ce qui accroîtra la demande pour des entreprises connexes • Moderniser les services aux personnes et aux entreprises, et rationaliser et automatiser les processus d'approbation	• Améliorer la santé du milieu naturel des Ontariens • Atténuer le changement climatique et s'y adapter • Favoriser l'intendance environnementale, les partenariats et la participation communautaire • Protéger la santé publique et assurer la sécurité environnementale pour veiller au bien-être des citoyens • Protéger les zones du Grand Nord ayant une valeur culturelle et écologique	• Favoriser un développement environnemental durable qui profitera aux Premières Nations • Prendre des mesures stratégiques et collaborer avec le ministère des Affaires autochtones et les partenaires autochtones afin d'accroître la participation des Autochtones et de les faire profiter davantage de l'exploitation des ressources naturelles
Principales activités	• Appuyer l'examen de la <i>Loi sur les ressources en agrégats</i> effectué par le Comité permanent des affaires gouvernementales • Mettre en œuvre des plans d'aménagement du territoire dans le Grand Nord en vue de réaliser le potentiel économique de cette région • Favoriser l'emploi et les investissements dans le secteur forestier en constituant la première société locale de gestion forestière et en poursuivant la transition vers des permis améliorés d'aménagement forestier durable dans toute la province • Accroître la capacité de production d'énergie renouvelable éolienne, hydroélectrique et solaire et de bioénergie • Assurer la planification, la gestion et la promotion des parcs provinciaux de l'Ontario ainsi que des activités de pêche et de chasse afin de favoriser les loisirs de plein air • Mettre en œuvre des programmes d'emploi pour les jeunes • Collaborer avec le ministère du Développement du Nord et des Mines et avec le Secrétariat du développement du Cercle de feu en vue de réaliser le potentiel économique de la région du Cercle de feu	• Mettre en application le plan énoncé dans la <i>Réponse complète du gouvernement au Rapport sur l'examen de la Loi</i> sur les ressources en agrégats du Comité permanent des affaires gouvernementales • Contribuer à la stratégie gouvernementale de lutte contre le changement climatique, notamment en plantant des arbres • Veiller à ce que les forêts demeurent des pièges à carbone grâce à des pratiques de gestion durable • Mettre en œuvre la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i> et protéger l'habitat du caribou • Améliorer et promouvoir les mesures adoptées pour protéger les terres du patrimoine naturel du Sud de l'Ontario et valoriser les ressources naturelles • Mettre en œuvre la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011 • Appliquer la <i>Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières</i> et de la <i>Loi sur les offices de protection de la nature</i>, gérer l'offre de conseils techniques et stratégiques sur les bilans hydriques, la surveillance des eaux de surface, la gestion des dangers naturels et des niveaux de l'eau des Grands Lacs, la régularisation du niveau des eaux intérieures par la gestion et l'exploitation des barrages, et soutenir le projet de loi sur la protection des Grands Lacs • Mener des activités professionnelles d'application de la loi, notamment des services de sensibilisation, d'inspection et d'enquête pour protéger les ressources de la province	• Poursuivre la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire dans le Grand Nord en collaboration avec les Premières Nations • Négocier des ententes de pêche commerciale durable avec les communautés des Premières Nations • Appuyer les efforts du ministère des Affaires autochtones visant à renforcer et à rendre plus positive la relation avec les peuples autochtones et les Premières Nations

Diagramme 1 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats clés

	• Appuyer la prestation de services gouvernementaux aux entreprises et au public simplifiés, plus rapides et plus intelligents et réduire le fardeau réglementaire	• Favoriser l'intendance environnementale partout en Ontario • Contrôler les espèces envahissantes, la rage et les autres maladies transmises par les poissons et les animaux sauvages, collaborer avec le gouvernement fédéral au Centre de lutte contre les espèces envahissantes de Sault Ste. Marie en vue de coordonner les efforts provinciaux, nationaux et internationaux relatifs aux espèces envahissantes et présenter un projet de loi sur celles-ci • Gérer les situations d'urgence telles que les incendies, les inondations, les sécheresses, l'érosion et les glissements de terrain • Assainir les sites de stations radars de la ligne Mid-Canada	
--	--	---	--

Programmes et activités du ministère

Gestion de la biodiversité

Le ministère des Richesses naturelles poursuivra sa collaboration avec le Conseil de la biodiversité de l'Ontario pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011.

Le MRN, de concert avec 15 autres ministères, mettra en œuvre le plan *La biodiversité, c'est dans notre nature*, qui confirme l'engagement du gouvernement envers la conservation de la biodiversité et définit les mesures que les ministères prendront pour concrétiser la vision et les buts de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario.

Le ministre rédigera *L'état de la biodiversité de l'Ontario 2015*, une mise à jour du rapport publié en 2010.

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de la biodiversité et, par l'entremise du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité, continue de prendre des mesures pour la préserver, assurant par le fait même un avenir sûr, sain et florissant à notre province pour les générations à venir.

Le gouvernement de l'Ontario continuera de promouvoir la Charte du plein air pour les enfants de l'Ontario et incitera plus d'organisations à s'engager dans le projet et à permettre aux enfants de découvrir les merveilles de la nature.

Le ministère adoptera une approche fondée sur les risques pour aider à recentrer ses efforts sur ses activités principales et pour poursuivre la modernisation et la rationalisation des politiques et des processus d'approbation en vue d'assurer un service à la clientèle rapide. Cela assurera la protection des ressources halieutiques et fauniques et leur pérennité pour l'ensemble de la population ontarienne.

Les efforts de modernisation continueront de porter sur la rationalisation des processus d'approbation et sur l'amélioration de la gestion des ressources halieutiques et fauniques en fonction du paysage. En découleront entre autres des possibilités d'améliorer le service à la clientèle par l'automatisation des processus d'approbation, et des consultations sur une approche élargie axée sur le paysage pour administrer le Programme de gestion de la pêche et de la faune, y compris la surveillance des objectifs de population d'originaux et les stratégies de gestion des récoltes.

L'Ontario continuera de collaborer avec d'autres autorités à l'échelle nationale et internationale pour résoudre les problèmes de santé chez les animaux sauvages, notamment les risques de maladie comme le syndrome du museau blanc chez les chauves-souris et l'encéphalopathie des cervidés, notamment en mettant à jour le

Plan ontarien de surveillance et d'intervention en matière d'encéphalopathie des cervidés.

Pendant deux ans, le gouvernement provincial mettra en œuvre et suivra de près un projet pilote de chasse à l'ours noir au printemps visant à atténuer les risques pour la sécurité publique associés aux conflits entre les humains et les ours.

La mise en œuvre de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* demeure une priorité majeure pour le ministère. Ce dernier continuera de rationaliser son approche et de simplifier la réglementation pour les propriétaires fonciers, les municipalités et les entreprises visés par la Loi, tout en conservant son rôle de chef de file dans la protection des espèces en Amérique du Nord.

Le ministère continuera de lancer des programmes de rétablissement, d'élaborer des déclarations sur les interventions du gouvernement, de proposer des projets de règlement sur la protection des habitats en vue de remplir les exigences législatives et de soutenir le rétablissement des espèces en péril. Il publiera des plans de gestion et des réponses du gouvernement concernant deux espèces préoccupantes.

En outre, le ministère maintient son approche fondée sur les risques pour l'élaboration de politiques visant à protéger, à conserver et à favoriser le rétablissement des espèces en péril en Ontario, notamment en parachevant et en mettant en œuvre la politique de gestion des aires de distribution pour les caribous (Plan de protection du caribou). Le ministère préparera également des plans de gestion pour les espèces préoccupantes, telles que le pygargue à tête blanche.

Les espèces envahissantes constituent une menace importante pour la biodiversité de l'Ontario et ont une incidence sur le milieu naturel, la société et l'économie. Le gouvernement mettra en œuvre de nombreux projets et partenariats dans le but de contrôler les espèces envahissantes sur son territoire et dans ses eaux.

Le ministère proposera la promulgation d'une loi régissant les espèces envahissantes. Cette loi, de même que les règlements et les politiques élaborés en application de celle-ci, permettront la prévention de la prolifération des espèces envahissantes, leur détection précoce, l'intervention rapide, leur éradication. Les espèces visées seront énumérées dans la loi.

En outre, le ministère continuera :

- de surveiller la santé des forêts et de travailler de concert avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires pour gérer les organismes nuisibles et les plantes envahissantes qui menacent nos forêts;
- de prendre les mesures nécessaires pour éliminer les espèces aquatiques qui envahissent les plans d'eau de l'Ontario, comme l'aloès d'eau dans la rivière Trent et la châtaigne d'eau dans le parc provincial Voyageur;
- d'accroître la surveillance de la carpe asiatique dans le lac Érié;

- de surveiller, conjointement avec ses partenaires et d'autres gouvernements, la menace que représentent les espèces envahissantes dans les territoires voisins, notamment la présence de la carpe asiatique aux États-Unis;
- de collaborer avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, qui a mis en œuvre des programmes à grande échelle afin de renseigner la population sur les espèces envahissantes et sur les moyens d'empêcher leur propagation.

Le ministère continuera également de soutenir le Centre de lutte contre les espèces envahissantes, situé au Centre de foresterie des Grands Lacs de Sault Ste. Marie. Le Centre favorise la coopération, la collaboration et l'efficacité dans la gestion des espèces envahissantes et aide à coordonner les efforts provinciaux, nationaux et internationaux pour contrer la propagation de ces espèces et les effets négatifs qu'elles peuvent avoir sur les écosystèmes et l'économie de l'Ontario.

Le MRN collaborera avec le ministère de l'Environnement et d'autres ministères pour prendre en main le changement climatique et s'y adapter, tout en créant un environnement plus propre, plus écologique et plus sain pour l'Ontario. Cette collaboration comprend la mise en œuvre de mesures particulières du Plan d'action contre le changement climatique mis sur pied par le gouvernement ontarien en 2007 et du document *Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario 2011-2014*. Dans le cadre du plan d'action, le ministère a établi des partenariats pour planter 50 millions d'arbres en vue de capturer 6,6 millions de tonnes de dioxyde de carbone. Le ministère est sur la bonne voie pour réaliser son objectif : il plantera son dix-sept millionième arbre en 2014-2015. Le programme 50 millions d'arbres, l'un des programmes phares du ministère dans sa lutte contre le changement climatique, vise à inciter les propriétaires fonciers à planter des arbres en retour d'un soutien financier. Arbres Ontario dirige le programme avec succès depuis maintenant sept ans dans le Sud de la province. En 2014-2015, Arbres Ontario étendra ses activités et incitera les partenaires et les propriétaires fonciers du Nord de l'Ontario à planter des arbres selon les lignes directrices actuelles du programme.

Le Programme communautaire d'alevinage (PCA) est un programme du ministère mis en œuvre en partenariat avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. Il vise à nouer des partenariats avec les collectivités et à les encourager à adopter des pratiques saines de pisciculture et d'empoissonnement. En 2014, le PCA élaborera un nouveau modèle de financement et établira une nouvelle communauté de pratique. Bien que le programme soit opéré par un partenaire, le MRN maintient ses responsabilités réglementaires, dont la délivrance de permis et la mise en œuvre de politiques.

Le Programme de financement pour l'intendance environnementale des terres et la restauration des habitats finance des projets sur le terrain qui profitent directement aux poissons, à la faune et à la conservation de la biodiversité en fonction du paysage. Le ministère déterminera les meilleurs moyens d'élaborer et de mettre en œuvre une approche élargie de conservation de la biodiversité axée sur le paysage.

en examinant et en approuvant rapidement les projets proposés afin qu'ils puissent être mis en œuvre pendant la saison de travaux sur le terrain de 2014.

Le ministère entreprendra l'examen du cadre stratégique sur les terres humides de l'Ontario, notamment des manuels du Système d'évaluation des terres humides de l'Ontario, en vue de déterminer les défis et les possibilités liés à la conservation des terres humides et de proposer des mesures à prendre pour améliorer la conservation de ces terres tout en examinant les outils nécessaires pour répondre aux besoins économiques et sociaux. L'examen aboutira à un document de travail public qui aidera à orienter les objectifs de conservation des terres humides du MRN dans l'avenir.

Le MRN mène actuellement des consultations sur une nouvelle stratégie provinciale de gestion des pêches. Cette stratégie orientera la gestion des pêches dans la province et énoncera les buts et les objectifs du programme à l'échelle provinciale. Le ministère prévoit publier le document au cours de l'année 2014-2015.

Aux termes du Cadre stratégique pour la gestion écologique de la pêche sportive en Ontario, des conseils consultatifs ont été mis sur pied dans 13 des 20 zones de gestion des pêches. Ces conseils appuient les initiatives de planification de la gestion des pêches dans toute la province. Trois plans de zones de gestion des pêches ont été élaborés, et un maximum de cinq autres plans seront mis au point cette année. Des plans provisoires devraient être présentés aux fins de consultation pour trois ou quatre autres zones.

Le deuxième cycle quinquennal du programme de surveillance à grande échelle des pêches a commencé en 2013-2014. Voici quelques éléments principaux du programme : échantillonnage sur le terrain dans le cadre du deuxième cycle, gestion de l'information, analyse des données, production de rapports sur les résultats recueillis dans les activités de surveillance du premier cycle quinquennal.

Le ministère continuera de mener des recherches scientifiques et d'assurer une surveillance afin de tenir compte de ces données dans la planification de la gestion des pêches dans le parc Algonquin et les environs.

Le ministère a lancé ON pêche en ligne, une application Web informant les pêcheurs à la ligne sur les innombrables lieux de pêche en Ontario. L'application permet d'accéder à des renseignements concernant plus de 13 000 lacs ontariens, y compris sur les espèces de poissons, les règlements de la pêche à la ligne, les registres d'empoisonnement, les points d'accès pour la pêche, les caractéristiques des lacs et une base de données dans laquelle il est possible de chercher et de consulter les règlements régissant les pêches pour chaque lac. Le ministère a également lancé une version mobile de l'application en 2012. Il continuera d'améliorer et d'enrichir cet outil, notamment en y intégrant une liste des refuges ichtyologiques réglementés.

En réponse aux préoccupations écologiques soulevées par l'utilisation d'appâts vivants en Ontario, le ministère poursuivra ses consultations à ce sujet dans le cadre de l'examen et du renouvellement de l'approche provinciale pour la récolte et l'utilisation d'appâts vivants. L'examen vise à réduire les risques écologiques associés à cette activité, à évaluer efficacement cette ressource et à simplifier l'approche pour les entreprises.

Le ministère poursuit sa collaboration avec le gouvernement fédéral pour comprendre les modifications apportées à la *Loi sur les pêches*, qui relève du gouvernement fédéral, pour coordonner les activités associées à la gestion des pêches et de l'aquaculture par l'intermédiaire de différents comités endossant des responsabilités et des rôles clairement définis en ce qui a trait à la prestation de ces programmes et, dans la mesure du possible, pour établir des partenariats.

Il travaille également avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour assurer la salubrité des poissons comestibles et prévenir la propagation de maladies, telles que la septicémie hémorragique virale chez certaines espèces de poisson et l'encéphalopathie des cervidés, par exemple chez les chevreuils.

Les activités liées aux sciences et à l'information permettent d'enrichir la compréhension qu'a le ministère des ressources naturelles en Ontario et assurent la fiabilité et l'accessibilité de ses données. Bien que le mode de réalisation de ces activités au sein du ministère ait changé pendant la mise en œuvre du Plan de renouvellement du ministère, ce dernier continue d'exercer ses responsabilités de base liées à la science et à la recherche appliquée, à la surveillance des ressources et à la production de rapports sur celles-ci, à la cartographie et à l'arpentage des terres et à la gestion de l'information.

Le ministère demeurera vigilant en ce qui concerne le contrôle de la rage et d'autres maladies transmises par les poissons et les animaux sauvages. Même si la rage transmise par les rats laveurs a été éradiquée de l'Ontario, la surveillance et l'appâtage se poursuivront le long de la frontière avec l'État de New York afin de prévenir l'émergence de nouveaux cas. Pour contrôler la rage transmise par les renards, le ministère poursuivra le programme de distribution d'appâts contenant le vaccin antirabique ONRAB[®], créé en Ontario, afin de gérer les nouveaux cas qui pourraient survenir.

Le ministère continuera de gérer les pêches commerciale et sportive pour s'assurer que ces activités offrent des avantages écologiques et économiques durables. Il poursuivra ses efforts visant à commercialiser le poisson et à générer des revenus pour le compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune visant à soutenir les programmes de gestion du poisson et de la faune. Les stations piscicoles fourniront quelque 8 millions de poissons aux fins d'empoissonnement.

Le ministère maintiendra la prestation de son service professionnel d'application de la loi pour protéger les ressources naturelles de l'Ontario au profit des générations présentes et futures. Cette année, le ministère élaborera un cadre de conformité afin de soutenir la modernisation des politiques et des processus d'approbation.

Gestion du patrimoine naturel et des zones protégées

La *Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation* et sa réglementation sont appliquées afin de protéger la biodiversité et les patrimoines naturel et culturel et d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs provinciaux et des réserves de conservation de l'Ontario.

Le ministère entreprendra l'élaboration de politiques appuyant les principes énoncés dans la Loi afin de maintenir et de rétablir l'intégrité écologique.

Le ministère continuera d'établir de nouvelles directives de gestion pour les parcs provinciaux et les réserves de conservation et d'en modifier certaines afin d'assurer la conformité au manuel de 2014 et aux lignes directrices sur la planification des zones protégées. Il continuera également de revoir les directives de gestion qui sont appliquées depuis au moins 20 ans pour s'assurer qu'elles protègent toujours efficacement les sites naturels de grande valeur et orientent et influencent adéquatement les priorités de planification de la gestion.

Le ministère propose de modifier les limites de deux parcs provinciaux et d'une réserve de conservation, et il compte proposer des modifications additionnelles.

En réponse aux préoccupations écologiques soulevées par l'utilisation d'appâts vivants en Ontario, le ministère poursuivra les consultations sur l'examen et le renouvellement de l'approche provinciale pour la récolte et de l'utilisation d'appâts vivants dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation dans le cadre d'un examen provincial de plus grande portée.

Le ministère continuera d'élaborer des politiques et d'établir des exigences relatives aux chalets privés et non commerciaux dans les parcs provinciaux Rondeau et Algonquin.

Il poursuivra ses efforts pour confirmer les zones d'intérêt naturel et scientifique potentielles.

Le ministère espère franchir le cap des 8,7 millions de visiteurs dans les parcs de l'Ontario en 2014-2015. Il poursuivra sa collaboration avec des partenaires municipaux et d'autres intervenants pour l'exploitation de certains parcs du Nord dans le cadre de projets pilotes, en misant notamment sur la prolongation de la période de location saisonnière et sur la promotion. Le ministère mettra les leçons apprises de

ces projets pilotes à profit dans d'autres partenariats potentiels afin de trouver des solutions à long terme.

Le ministère investira dans la modernisation des infrastructures prioritaires de plusieurs parcs provinciaux pour améliorer la sécurité et le service à la clientèle. Il poursuivra également d'autres initiatives visant la viabilité financière de Parcs Ontario, comme l'hébergement sous un toit, l'élargissement du programme Apprendre à camper, le lancement du programme Apprendre à pêcher et le renforcement de partenariats.

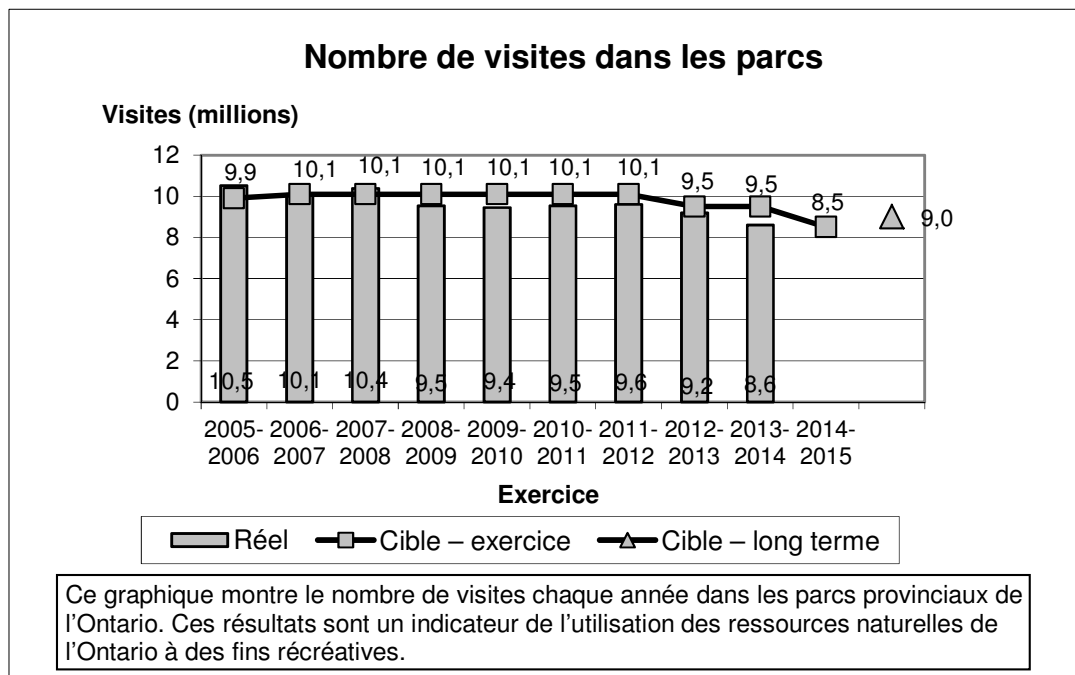
Le ministère continuera de travailler de concert avec les Premières Nations à l'aménagement du Grand Nord, conformément à la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*. Il s'agit d'un pas de plus vers la réalisation de l'un des grands objectifs de la Loi, à savoir protéger un minimum de 225 000 kilomètres carrés de la région boréale du Grand Nord. Des cartes identifieront les zones à protéger et les zones propices aux activités de développement économique durable, comme la foresterie, l'exploitation minière et la production d'énergie renouvelable. Les connaissances autochtones traditionnelles et des données scientifiques seront prise en compte dans l'élaboration de ces cartes. De plus, le ministère collaborera étroitement avec les Premières Nations, le ministère du Développement du Nord et des Mines, le ministère des Affaires autochtones, les groupes environnementalistes, les collectivités du Nord et les industries du secteur primaire pour mettre en œuvre la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* et élaborer des politiques, des règlements et la Stratégie d'aménagement du Grand Nord en vue de soutenir l'aménagement du territoire dans cette région.

Le ministère, par l'entremise de la Commission de l'escarpement du Niagara, contribue à préserver l'état naturel de l'escarpement du Niagara et des terrains avoisinants et n'y autorise que les formes d'aménagement compatibles avec ce milieu naturel.

En 2014-2015, le MRN, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et du Logement, d'autres ministères et la Commission de l'escarpement du Niagara, poursuivra les préparatifs de l'examen du Plan de la ceinture de verdure, du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. L'examen conjoint des plans, qui cadre avec les priorités générales du gouvernement, doit commencer d'ici 2015.

Le MRN continuera d'épauler le ministère des Affaires municipales et du Logement dans la mise en œuvre de la Déclaration de principes provinciale de 2014, qui oriente les intérêts de la province concernant l'aménagement des territoires municipaux, y compris le patrimoine naturel qu'ils recèlent. Le ministère compte publier du matériel informatif sur plusieurs politiques de la Déclaration associées à son mandat.

Le ministère se penchera sur les façons d'élaborer ses politiques de manière à tenir compte des systèmes de patrimoine naturel en tant que prolongement de l'approche axée sur le paysage.



En 2013-2014, les parcs ont accueilli 8 595 154 visiteurs, soit 598 000 de moins que l'année précédente. Cette réduction s'explique par l'été frais et pluvieux, qui a eu des répercussions sur le nombre de visites de jour.

Gestion des terres de la Couronne, des ressources en eau et des richesses non renouvelables

Le mandat du ministère pour ce volet couvre d'importantes fonctions, notamment administrer la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières* et la *Loi sur les offices de protection de la nature*, fournir des conseils techniques et stratégiques sur les bilans hydriques, surveiller les eaux de surface, gérer les risques de dangers naturels et régulariser le niveau de l'eau des Grands Lacs et des eaux intérieures par la gestion et à l'exploitation des barrages. Le ministère a également la responsabilité d'assurer la santé des écosystèmes aquatiques.

Le ministère fournira une orientation et des conseils sur les politiques et les programmes de gestion des ressources pour plusieurs initiatives du gouvernement et d'autres intervenants, dont :

- la mise à jour des exigences provinciales sur les approbations aux termes de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*, y compris la réduction des

- chevauchements et des doubles emplois des processus réglementaires des différents ministères provinciaux;
- l'encadrement des politiques et des programmes pour assurer la conformité à la *Loi sur les offices de protection de la nature*;
- le soutien des initiatives binationales sur les Grands Lacs, comme la mise en œuvre de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et la représentation des intérêts de l'Ontario au sein du comité régional prévu par cette entente;
- le soutien de la renégociation et de la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, et la poursuite des efforts pour préserver et protéger les Grands Lacs par le financement de projets pour le bassin;
- une collaboration avec le gouvernement fédéral et la Commission mixte internationale pour voir à ce que les intérêts de l'Ontario soient pris en compte dans les nouvelles approches envisagées pour gérer les niveaux de l'eau du lac Ontario, du fleuve St-Laurent et des Grands Lacs supérieurs, et l'élaboration de stratégies de gestion adaptative face à l'incertitude climatique;
- le soutien de l'élaboration d'un projet de loi provincial sur la protection des Grands Lacs et la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, lancée en 2012, et du Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs.

Le ministère entamera la sixième année du Projet d'assainissement des sites de stations radars de la ligne Mid-Canada en collaboration avec le gouvernement fédéral aux termes d'une entente de partage des coûts. Les travaux seront effectués en collaboration avec la Première Nation d'Attawapiskat et la Première Nation Weenusk de Peawanuck sur huit sites du parc provincial Polar Bear.

Le ministère mettra en application le plan énoncé dans la *Réponse complète du gouvernement au Rapport sur l'examen de la Loi sur les ressources en agrégats du Comité permanent des affaires gouvernementales*, en examinant avec des intervenants clés et les collectivités autochtones : les nouvelles demandes liées aux puits d'extraction et carrières et la modification des processus d'approbation actuels; l'incidence sur l'agriculture et les ressources hydriques, notamment les effets cumulatifs sur ces dernières et les données et les exigences relatives à la réhabilitation, particulièrement en ce qui a trait aux terres agricoles; les matériaux d'agrégats recyclés et les frais liés aux agrégats.

Ces discussions serviront à déterminer les modifications qu'il est proposé d'apporter aux politiques et qui seront présentées au public aux fins de rétroaction. Les modifications seront probablement de nature réglementaire et législative et comprendront la révision des normes provinciales; elles sont prévues au cours de l'exercice actuel.

Le MRN continuera de soutenir le ministère du Développement du Nord et des Mines et le Secrétariat du développement du Cercle de feu en élaborant des plans communautaires d'aménagement du territoire avec les Premières Nations de la région du Cercle de feu afin de tirer parti du potentiel économique de cette région. Il continuera de contribuer aux évaluations environnementales, de participer à l'élaboration d'un cadre de surveillance de l'environnement à long terme et de mener des consultations auprès des Autochtones.

Le ministère poursuivra ses efforts pour la réhabilitation complète du bassin de Hawkesbury (phase 2). L'accent sera mis sur le retrait de 300 000 mètres cubes de boues et de matériaux de cellulose saturée de la section est du bassin et la mise en décharge de ces matériaux dans la section ouest, au niveau du sol. Le site de décharge sera réhabilité pour permettre les loisirs passifs, et une section sera redirigée vers la rivière des Outaouais.

Le ministère poursuivra également la réhabilitation et la gestion du site minier de fer de Steep Rock. En 2014-2015, le MRN lancera une demande de propositions visant à obtenir des services d'experts-conseils sur un plan conceptuel de réhabilitation qui devra comprendre une évaluation de l'état physique et écologique du site et fournir des solutions et des recommandations pour l'assainissement, de même que les coûts y étant associés. Ce plan devra être achevé d'ici mars 2016.

Le ministère continuera de diriger et d'offrir des programmes visant le développement de l'information géographique et l'utilisation de celle-ci pour la gestion et la prise de décisions sur les ressources naturelles, notamment pour guider les modifications à la *Loi sur les mines*, l'aménagement du territoire dans le Grand Nord et la protection du patrimoine naturel dans le Sud de l'Ontario.

Conjointement avec les municipalités, les Premières Nations, le gouvernement fédéral et des organisations environnementalistes non gouvernementales, le ministère compte faire l'acquisition d'orthophotographies récentes (image photographique obtenue à partir d'un cliché aérien et corrigée selon une échelle uniforme) couvrant environ 38 000 kilomètres carrés dans le Sud-Est de l'Ontario.

Le ministère contribuera à l'initiative d'information et de technologie de l'information du gouvernement en rendant accessible l'information sur le territoire par l'intermédiaire d'une infrastructure adéquate.

Énergie renouvelable

De concert avec le ministère de l'Énergie et le ministère de l'Environnement, le MRN poursuivra ses efforts pour mettre en œuvre la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* et pour accroître la production d'énergie éolienne, solaire et hydraulique et de bioénergie. Il adoptera une politique stratégique sur l'accès aux terres de la Couronne afin de soutenir les objectifs provinciaux en matière d'énergie renouvelable en permettant un

accès aux terres pour les programmes provinciaux d'approvisionnement en énergie. Le ministère continuera également de collaborer avec l'industrie, les intervenants, les collectivités et le public pour favoriser le développement de l'énergie renouvelable inoffensif pour l'environnement, tout en faisant progresser la science et la recherche et en faisant profiter les collectivités des avantages économiques d'un tel développement.

Foresterie

Le ministère continuera de diriger et d'encadrer la gestion durable des forêts de la Couronne en Ontario, de veiller à ce que l'industrie forestière de l'Ontario demeure saine et viable et de favoriser un milieu d'affaires concurrentiel. Il poursuivra ses efforts d'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du Programme de foresterie durable pour mieux l'adapter aux conditions sociales, économiques et environnementales changeantes.

Le ministère veillera à renforcer la compétitivité de l'industrie forestière. Il encouragera la création d'emplois et les investissements dans le secteur forestier par l'entremise de la Société de gestion forestière Nawiinginokiima et en poursuivant ses efforts pour délivrer des permis améliorés d'aménagement forestier durable dans toute la province. L'objectif est d'octroyer ce permis à la Société pour deux des forêts qu'elle gère avant la fin de l'exercice 2014-2015. Les discussions entourant la délivrance de ces permis à deux unités de gestion forestière tirent à leur fin, et des discussions concernant deux autres unités sont en cours. Le ministère compte également étudier la possibilité de conclure une entente de partage des recettes des forêts de la Couronne avec les Premières Nations locales dans le cadre de deux projets pilotes. Les emplacements où ont lieu ces projets comprennent deux unités de gestion dans la région de Chapleau, et une autre dans les régions de Terrace Bay et Greenstone.

Le ministère poursuivra également ses démarches pour conclure 12 ententes d'approvisionnement et pour voir à ce que le bois inutilisé en Ontario figure dans les rapports sur le bois disponible afin d'encourager l'utilisation de cette ressource et les investissements.

Le MRN et le ministère de l'Environnement feront front commun pour que la *Loi sur les évaluations environnementales* s'applique à la gestion des forêts de Cat Lake et de Slate Falls, dans le Grand Nord. Ces deux ministères collaboreront également à la modernisation des approbations liées à la foresterie données en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* afin de simplifier la planification de la gestion forestière et les exigences en matière d'approbation.

Sous réserve de l'approbation du ministère de l'Environnement, le MRN entreprendra la mise à jour du manuel de planification de la gestion forestière et le manuel relatif à l'information forestière. Un nouveau rapport sur l'évaluation environnementale de la gestion forestière sera produit pour décrire la mise en œuvre des conditions de

l'Ordonnance déclaratoire MNR-71 par le ministère pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2013.

Le ministère continuera de collaborer avec différents intervenants afin de recentrer davantage ses efforts sur la régénération forestière avec l'Initiative des améliorations en matière de sylviculture, mise en œuvre dans le but de coordonner les efforts d'amélioration des politiques orientant la prestation et le financement du programme de sylviculture. Le ministère compte également, après consultation du public, parachever la nouvelle version du guide sur la sylviculture, qui fournira les données les plus récentes et des directives à l'intention des aménagistes forestiers pour l'élaboration et la mise en œuvre de prescriptions sylvicoles fondées sur l'écosystème.

Cinq vérifications seront effectuées par des tiers indépendants, et le ministère poursuivra la modernisation du Programme des vérifications indépendantes des forêts.

Le ministère continuera de promouvoir la marque Le bois de l'Ontario; il entend, d'ici la fin de l'exercice, porter le nombre de titulaires de permis à 150 et lancer des applications de médias sociaux pour faire connaître la diversité des produits ligneux ontariens aux consommateurs.

La marque Le bois de l'Ontario continue de se développer; 104 fabricants et intervenants associés détiennent maintenant l'autorisation nécessaire pour utiliser la marque. Le programme Le bois de l'Ontario a été présenté dans sept salons à l'intention de l'industrie et des consommateurs, et sera mis encore davantage en valeur lors d'événements à venir auxquels participeront des partenaires et du personnel du programme. Du matériel de promotion sur le lieu de vente a été remis à 31 partenaires, et des commerçants prennent part à des projets pilotes. Le programme fait l'objet d'une campagne saisonnière en collaboration avec les producteurs de sapins de Noël, et du matériel de promotion sur le lieu de vente thématique a été distribué dans plus de 300 commerces. Une stratégie de médias sociaux a été élaborée dans le cadre d'un plan de promotion plus vaste, et la marque commence à se faire connaître sur les médias sociaux.

L'Ontario accueillera et présidera le Conseil canadien des ministres des forêts en 2014-2015, et la province continue de soutenir les initiatives forestières nationales et internationales mises en œuvre par le Conseil.

Gestion des urgences et des feux de forêt

Le ministère assurera la protection de la population, des biens et des collectivités contre les feux de forêt, les inondations et les autres urgences touchant les ressources naturelles. Il poursuivra la planification et la prestation de son programme de gestion des situations d'urgence ainsi que la prestation des services d'aviation pour le compte du gouvernement de l'Ontario.

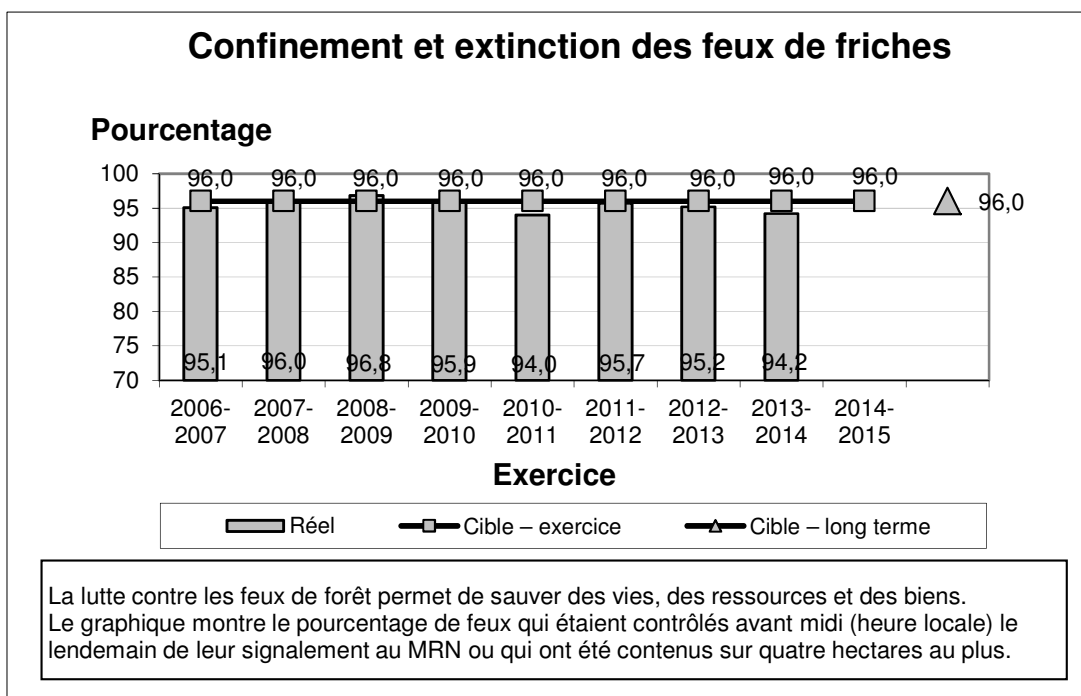
Le ministère continuera à mettre en œuvre ce programme conformément à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, tout en élargissant sa portée. Il poursuivra sa collaboration étroite avec le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence, les autres ministères, les autres provinces, les Premières Nations, les collectivités, différents organismes et le gouvernement fédéral pour faire en sorte que les interventions d'urgence menées dans la province soient coordonnées et efficaces.

En 2014-2015, le ministère entreprendra des travaux de rénovation et de construction au Centre de gestion des incendies de forêts du Nord-Est, à Sudbury, et la construction du Quartier général de la lutte contre les incendies – Haliburton à l'aéroport de Stanhope.

Des rénovations sont également prévues pour les installations de Thunder Bay, de Red Lake et de Dryden; les plans détaillés sont en cours d'élaboration.

Une version provisoire de la nouvelle stratégie de gestion des feux de friches sera parachavée, et une consultation publique sera annoncée dans un avis publié dans le Registre environnemental. Les commentaires du public seront recueillis durant une certaine période, après quoi la version finale de la stratégie sera rédigée avant la fin de l'exercice 2014-2015.

Le programme de confinement et d'extinction des feux de friches du ministère a été efficace dans plus de 94 % des cas depuis 2003-2004. Le graphique ci-dessous indique le pourcentage de feux qui ont été contrôlés avant midi (heure locale), le lendemain de leur signalement au ministère, ou qui ont été contenus sur une superficie d'au plus quatre hectares.



Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les terres et les ressources

Le Groupement de l'information et de la technologie de l'information (ITI) pour les terres et les ressources a pour mandat de fournir à ses six ministères clients et d'administrer pour eux des services stratégiques de gestion du cycle de vie du matériel de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI), ainsi que de leur offrir et de gérer pour eux une gamme complète de produits et de services de GI/TI. Le Groupement sert les ministères des Richesses naturelles, des Affaires autochtones, de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, de l'Environnement et du Développement du Nord et des Mines. Ceux-ci travaillent de pair avec le Groupement pour l'aider à s'acquitter son mandat.

Le Groupement :

- aide les ministères à réaliser leurs mandats et leurs initiatives de transformation;
- cherche à simplifier les solutions et les services afin d'en optimiser la valeur au sein de tous les ministères;
- fournit des solutions technologiques qui produisent les résultats escomptés;
- remplit ses responsabilités en cherchant à maintenir, voire à améliorer l'ensemble des niveaux de service au coût global par unité le plus bas pour les produits et services de GI/TI;
- cherche constamment des possibilités d'amélioration dans le cadre de son programme de modernisation et dans sa quête d'excellence et de pratiques exemplaires en matière de services;

- optimise l'utilisation des ressources humaines et des ressources en immobilisations, et en tire parti;
- s'assure que ses activités cadrent avec sa mission et tient compte de l'orientation globale en matière de GI/TI adoptée par le Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique (DGIFP) et par d'autres organismes ministériels de gouvernance de GI/TI reconnus;
- assure l'intendance des actifs en GI/TI.

Administration du ministère

Le programme d'administration du ministère contribue à l'atteinte des l'objectif de modernisation du contrôle de la fonction publique de l'Ontario. Le programme :

- appuie le ministère afin qu'il produise les résultats escomptés, respecte les priorités et mette en œuvre les programmes principaux de façon efficace en fonction des ressources financières et humaines dont il dispose;
- oriente l'amélioration de la reddition de comptes au MRN par le renforcement des contrôles internes comme l'application efficace des directives, du cadre de délégation de pouvoirs et des stratégies de limitation des coûts;
- dirige les initiatives de contrôle pour assurer le respect des directives du gouvernement liées aux paiements de transfert, aux comptes à des fins particulières, à l'approvisionnement ainsi qu'aux organismes, conseils et commissions;
- assure l'excellence au sein du ministère par le renouvellement du leadership, l'engagement du personnel et la création d'un milieu de travail inclusif, diversifié, sain et sécuritaire;
- dirige la planification de la gestion des immobilisations et des biens immobilisés et la gestion des projets visant les installations;
- élabore des stratégies et des lignes directrices qui appuient l'innovation et les mesures visant à rendre les activités du ministère plus vertes et qui cadrent avec l'orientation du gouvernement et le rôle du ministère comme organisme de protection de la nature;
- met en œuvre l'initiative pangouvernementale de nettoyage de sites contaminés;
- dirige la planification stratégique des activités ministérielles et la production de rapports pour éclairer les décisions du gouvernement.

Tableau 1 : Mesures de performance et réalisations

Mesures de performance	Réalisation 2011-2012	Réalisation 2012-2013	Objectif 2013-2014*	Objectif 2014-2015
Taux de conformité aux lois et aux règlements sur les ressources*	94,2 %	94,4 %	94 % (réel)	93 %
Confinement et extinction des feux de friches	95,7 %	95,2 %	94,2 % (réel)	96 %
Superficie en acres et pourcentage total du territoire ontarien protégé aux termes d'une loi et désigné comme parc provincial ou réserve de conservation	s.o.	24 111 583 ou 9,3 %	24 138 145 ou 9,3 % (réel)	24 138 145 ou 9,3 %
Pourcentage des vérifications indépendantes des forêts confirmant la conformité des pratiques de gestion des forêts (sans exception majeure)	73 %	79 %	85 %	85 %
Taux de régénération du bois de la Couronne récolté	13,9 millions m ³	12,0 millions m ³	14 millions m ³ (réel)	15,0 millions m ³
Ratio de levier du Fonds de prospérité pour le secteur forestier**	7:1	10:1	24:1 (réel)	s.o.
Nombre de projets d'énergie renouvelable sur les terres de la Couronne nécessitant des autorisations du MRN (examen, permis, tenure)	58	56	49 (réel)	54***
Nombre de projets d'énergie renouvelable sur les terres privées nécessitant un examen, une lettre de confirmation et une rétroaction dans le cadre du Processus d'autorisation des projets d'énergie renouvelable ou de l'évaluation environnementale de portée générale	143	290	46 (réel)	86***

* Les données sur les réalisations de 2013-2014 n'étaient pas toutes accessibles au moment de l'impression. Celles qui l'étaient portent la mention « réel ».

** Cette mesure ne sera plus utilisée après 2013-2014.

*** Les estimations reflètent le nombre de projets actuellement menés dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis (TRG), d'autres types d'approvisionnement et de projets annoncés d'Ontario Power Generation. Les estimations ne

tiennent compte ni des projets en cours (assujettis à l'examen des suivis post-construction des mortalités), ni des contrats d'approvisionnement en énergie annulés, retirés ou rejetés. Les estimations comprennent les projets susceptibles de faire l'objet de contrats dans le cadre du Programme de tarifs de rachat garantis (phase III) ou du Programme d'offre standard en matière d'hydroélectricité.

Sommaire des réalisations de 2013-2014

En 2013-2014, le ministère a poursuivi la mise en œuvre de son Plan de renouvellement annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2012. Il a entre autres modernisé et simplifié 53 processus d'approbation et lancé un registre d'approbations automatisé.

Le ministère a lancé, avec des partenaires, la Charte du plein air pour les enfants de l'Ontario afin d'aider les enfants à renouer avec la nature et le plein air. La Charte propose 12 activités à faire avant l'adolescence.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*, le ministère a publié 20 programmes additionnels de rétablissement des espèces et préparé des déclarations du gouvernement en réponse aux programmes de rétablissement de 26 espèces. De plus, le ministère a alloué 4,36 millions de dollars au financement de projets qui ont contribué à la protection et au rétablissement d'espèces en péril et de leur habitat.

Le ministère a proposé la mise en œuvre de lois sur les espèces envahissantes afin de favoriser la prévention de la propagation de ces espèces, leur détection précoce, l'intervention rapide et leur éradication.

Il a également parachevé une stratégie provinciale provisoire de gestion des pêches et entrepris une consultation publique sur celle-ci, et un examen des politiques sur la gestion des appâts a été mis en branle.

Le ministère a conclu une entente avec l'Institut international du développement durable pour que le centre de recherche en eau douce de renommée mondiale de la région des lacs expérimentaux du Nord-Ouest de l'Ontario demeure en activité.

Le MRN a contribué à l'examen de la Déclaration de principes provinciale, publiée en février. Elle promouvoit la préservation de la biodiversité, une plus grande protection des terres humides côtières, des exigences plus strictes pour l'identification de systèmes de patrimoine naturel par les services d'urbanisme et une meilleure conformité à la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.

En 2013-2014, le ministère a intégré 10 710 hectares aux systèmes de parcs et de zones protégées de l'Ontario. Dans la même période, le manuel de 2014 et les lignes directrices sur la planification des zones protégées ont été approuvés et publiés.

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec les Premières Nations sur la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*. Cinq communautés des Premières Nations ont mis en œuvre des plans communautaires d'aménagement du territoire, et quatre autres ont approuvé un cadre de référence pour commencer la planification avec le gouvernement de l'Ontario.

Le MRN, conjointement avec d'autres ministères, a rédigé la *Réponse complète du gouvernement au Rapport sur l'examen de la Loi* sur les ressources en agrégats du Comité permanent des affaires gouvernementales et y a intégré 38 recommandations sur la Loi.

Le ministère continue d'appuyer l'exploitation minérale dans la région du Cercle de feu en consacrant des ressources au projet de développement du Cercle de feu, dirigé par le ministère du Développement du Nord et des Mines.

Le ministère a participé aux négociations et aux consultations publiques sur la version préliminaire de l'entente de principe sur la revendication territoriale globale des Algonquins, de même qu'à la publication de ce document. Ces négociations, auxquelles ont participé les gouvernements du Canada et de l'Ontario et qui ont été dirigées par le ministère des Affaires autochtones et les Algonquins de l'Ontario, se sont échelonnées sur plus de 20 ans.

Trois vérifications indépendantes des forêts ont été menées en 2013, et des plans d'action sont en cours de rédaction pour y donner suite. Le ministère a soumis le guide de gestion forestière des paysages boréaux (Forest Management Guide for Boreal Landscapes) à l'examen du public, avant de le parachever.

Le ministère a poursuivi ses efforts pour renforcer la compétitivité de l'industrie forestière. Il a créé par règlement la Société de gestion forestière Nawiinginokiima, la première société locale de gestion forestière. Des progrès ont aussi été réalisés en vue de la transition vers les permis améliorés d'aménagement forestier durable.

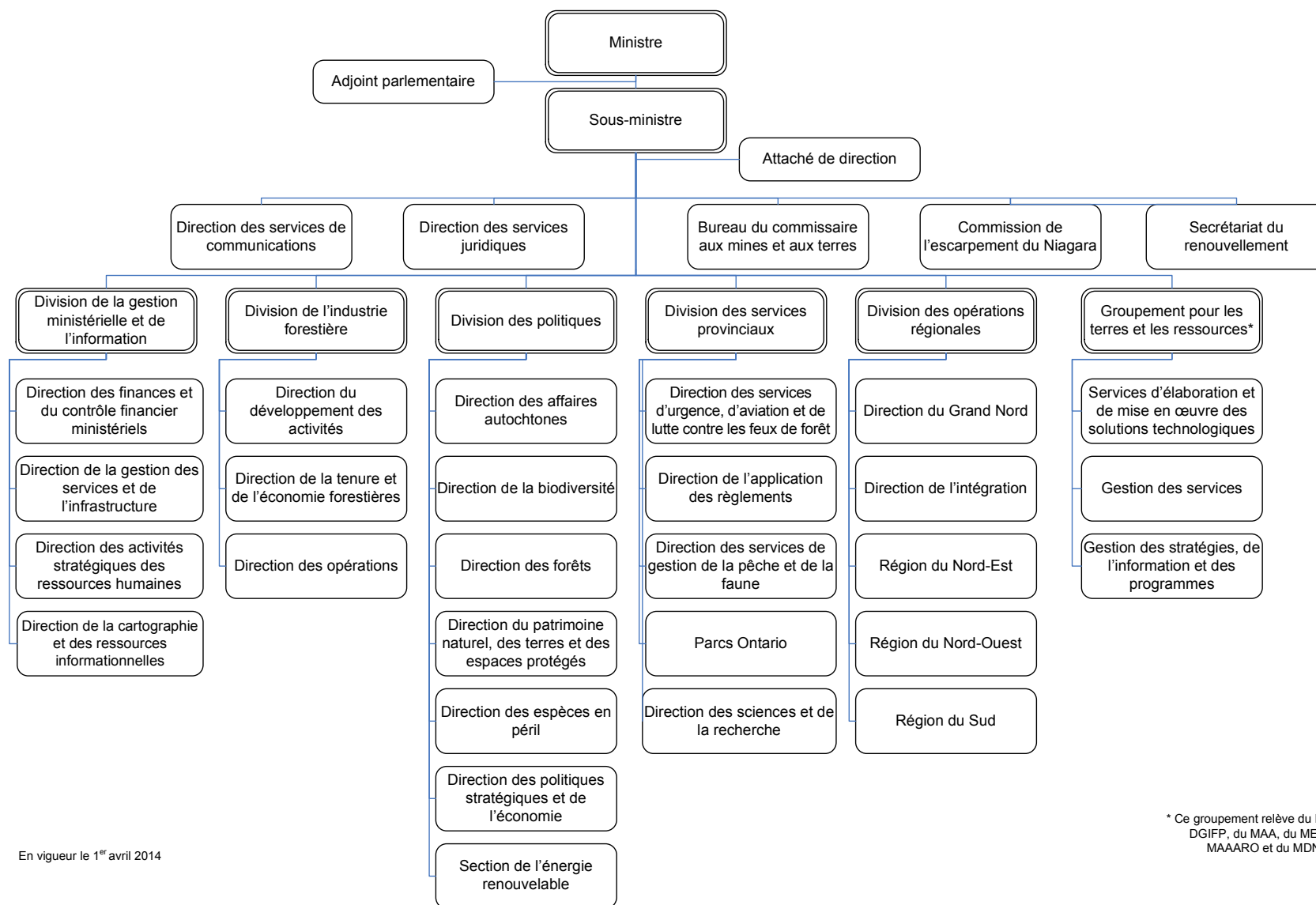
En 2013, le ministère a dénombré 582 feux de forêts sur une superficie totale d'environ 43 433 hectares. En raison des températures fraîches pendant une grande partie de l'été 2013, la saison des feux a été plutôt tranquille par rapport à la moyenne décennale du nombre de feux et d'hectares brûlés.

En réponse aux nouveaux défis auxquels il fait face, comme le changement climatique, l'évolution de l'état des forêts et l'augmentation des activités économiques dans le Grand Nord, le ministère a entrepris l'examen de la Stratégie de gestion des incendies de forêt de l'Ontario.

Par l'entremise de cinq programmes d'emploi des jeunes, le ministère a créé plus de 2 300 emplois dans la gestion des ressources naturelles pour les jeunes de la province.

Pour en savoir plus sur toutes les réalisations, consultez le rapport annuel à partir de la page 102 du présent document.

Organigramme du ministère



Lois

An Act to confirm the Title of the Government of Canada to certain lands and Indian lands, 1915

- Loi en vertu de laquelle le gouvernement de l'Ontario a transféré au gouvernement du Canada certaines terres du territoire délimité dans le Traité de l'Angle nord-ouest (Traité n° 3) pour qu'elles soient mises de côté à titre de réserves indiennes.

Indian Lands Act, 1924

- Adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario et par le Parlement du Canada pour régler certaines questions sur l'administration et le contrôle des terres des réserves indiennes, des terres des réserves indiennes cédées en Ontario et des droits miniers sur les réserves.

Lake of the Woods Control Board Act, 1922

- Complète une loi fédérale de 1921. Porte sur la régularisation des niveaux de l'eau de la rivière Winnipeg, de la rivière English, du lac Seul et du lac St-Joseph.

Loi ayant pour objet de régler certaines questions entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario concernant les terres des réserves des sauvages, 1891

- A permis au gouvernement de l'Ontario de conclure une entente avec le gouvernement du Canada pour régler certains litiges concernant la gestion des terres des réserves indiennes du territoire délimité dans le Traité de l'angle Nord-Ouest (Traité n° 3).

Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs – Règlementation de l'Ontario

- Établit les saisons de chasse aux oiseaux migrateurs.

Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne

- Prévoit la durabilité et la gestion des forêts de la Couronne afin de répondre aux besoins sociaux, économiques et environnementaux des générations actuelles et futures de l'Ontario.

Loi de 1994 sur l'emblème avien

- Adopte le huart à collier comme emblème avien de l'Ontario.

Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune

- Prévoit la conservation et la gestion des ressources halieutiques et fauniques, y compris la protection du gibier sauvage et des animaux sauvages jouissant d'une protection spéciale aux termes de la Loi.

Loi de 2000 sur les forestiers professionnels

- Réglemente la profession de forestier en Ontario.

Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales

- Reconnaît le droit à la chasse et à la pêche sportives conformément aux lois ontariennes et a établi la Commission du patrimoine chasse et pêche, qui conseille le ministre des Richesses naturelles sur des initiatives visant les ressources halieutiques et fauniques.

Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha

- Prévoit la protection de l'intégrité écologique du parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha, et veille à ce que les politiques régissant le parc protègent ses valeurs naturelles et culturelles, préservent ses utilisations traditionnelles et permettent de se livrer à des activités récréatives compatibles avec son importance sur le plan du patrimoine naturel et son état mi-sauvage.

Loi de 2005 sur la Réserve agricole de Duffins-Rouge

- Modifie la *Loi sur les terres protégées* afin d'accroître la portée des servitudes de conservation.

Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

- Prévoit la création et la gestion de parcs provinciaux et de réserves de conservation. Les parcs peuvent être classés comme parcs naturels, réserves naturelles, parcs sauvages, parcs de loisirs, parcs de voies navigables et parcs du patrimoine naturel.

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition

- Entrée en vigueur le 30 juin 2008, cette loi prévoit la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leur habitat par la tenue d'une liste à vocation scientifique, par la protection systématique des espèces et de leur habitat, par l'imposition d'exigences sur les programmes de rétablissement et les plans de gestion, ainsi que par l'obligation du gouvernement à rendre des comptes.

Loi de 2010 ratifiant l'accord de 1986 sur les terres indiennes

- Confirme l'accord de 1986 sur les terres indiennes conclu entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario. Aux termes de cet accord, les parties ainsi que toute bande indienne sont autorisées à conclure des accords particuliers sur toute question visée au traité de 1924, la cession des terres ou des ressources naturelles, les minéraux et l'énergie hydroélectrique.

Loi de 2010 sur le Grand Nord

- Prévoit l'élaboration, sur l'initiative des Premières Nations, d'un plan communautaire d'aménagement du territoire définissant les utilisations du sol permises.

Loi de 2011 sur la modernisation du régime de tenure forestière en Ontario

- Permet l'application de changements au régime de tenure forestière et d'établissement des prix en Ontario, y compris l'établissement de sociétés locales de gestion forestière (sociétés de la Couronne) ayant pour rôle de gérer les forêts de la Couronne et d'encadrer la vente concurrentielle des ressources forestières de la Couronne dans une région donnée.

Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce (Ontario)

- Complète la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* du Canada. Conformément à ces lois et à l'entente fédérale-provinciale, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, constitué en vertu de la loi fédérale, est l'unique acquéreur du poisson commercial pêché dans une zone définie du Nord-Ouest de l'Ontario.

Loi sur la Commission de toponymie de l'Ontario

- Prévoit la création de la Commission de toponymie de l'Ontario, chargée de colliger des données sur les noms des lieux et des particularités géographiques, de formuler des recommandations, de collaborer avec la Commission de toponymie du Canada et de fournir des renseignements aux ministères.

Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin

- Constitue une société d'État connue sous le nom d'Agence de foresterie du parc Algonquin pour récolter le bois de la Couronne dans le parc provincial Algonquin et sur les terres publiques adjacentes au parc, pour vendre les billes et pour mener d'autres activités semblables autorisées par le ministère des Richesses naturelles.

Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières

- Régit l'utilisation de l'eau des lacs et des rivières et réglemente les améliorations qui y sont apportées. Donne au ministère des pouvoirs discrétionnaires sur la réparation, la reconstruction et à l'enlèvement des barrages, au maintien des niveaux de l'eau et à la réglementation de l'utilisation de l'eau ou des ouvrages.

Loi sur la moisson du riz sauvage

- Régit la récolte du riz sur les terres de la Couronne.

Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara

- Instaure le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et la Commission de l'escarpement du Niagara et vise à préserver le plus possible l'état naturel de l'escarpement du Niagara et des terrains voisins en n'y permettant que les formes d'aménagement compatibles avec cet état naturel.

Loi sur la prévention des incendies de forêt

- Interdit les activités pouvant causer ou amplifier les feux de forêt, et permet au ministère d'appliquer des restrictions, notamment de désigner des zones de restriction de faire du feu et des zones à circulation restreinte en cas d'incendie afin de prévenir les feux de forêt.

Loi sur la protection des régions sauvages

- Prévoit la préservation de régions présentant des caractéristiques uniques.

Loi sur l'arpentage

- Détermine les méthodes et les bornes à utiliser pour l'arpentage des terres.

Loi sur le développement de la pêche (Canada)

- Permet à Pêches et Océans Canada de mettre sur pied des projets pour la mise en valeur des ressources de la pêche afin de développer la pêche commerciale au Canada.

Loi sur le lit des cours d'eau navigables

- Porte sur les titres liés au lit des cours d'eau navigables.

Loi sur le ministère des Richesses naturelles

- A créé le ministère des Richesses naturelles en fusionnant l'ancien ministère des Terres et des Forêts et l'ancien ministère des Mines et des Affaires du Nord (un ministère du Développement du Nord et des Mines distinct a été créé en 1985.) Prévoit la nomination d'un commissaire aux mines et aux terres ainsi que la formation de comités consultatifs.

Loi sur l'emblème arboricole

- Adopte le pin blanc comme emblème arboricole de l'Ontario.

Loi sur l'emblème minéral

- Adopte l'améthyste comme emblème minéral de la province de l'Ontario.

Loi sur le privilège des travailleurs forestiers portant sur leur salaire

- Prévoit des privilèges et une procédure de réalisation assurant le versement des salaires des travailleurs forestiers.

Loi sur les arpenteurs-géomètres

- Crée l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, réglemente la pratique professionnelle d'arpenteur-géomètre et détermine les règles qui gouvernent l'adhésion à l'Ordre et la conduite professionnelle.

Loi sur les baux portant sur du gaz naturel et du pétrole

- Établit la procédure à suivre pour déclarer nul un bail portant sur du gaz naturel ou du pétrole.

Loi sur les dommages causés par les opérations minières et industrielles

- Régit les ententes entre les propriétaires ou les exploitants d'une mine et le propriétaire ou le locataire de tout bien-fonds qui prévoient l'indemnisation de ceux-ci à l'égard des dommages causés ou vraisemblablement causés au bien-fonds, ou à l'usage et à la jouissance du bien-fonds, par suite de l'exploitation de la mine.

Loi sur les forêts

- Confère au ministre le pouvoir de conclure des ententes avec les propriétaires fonciers, notamment les municipalités et les offices de protection de la nature, pour la gestion des terres forestières, et de lancer des programmes pour stimuler les activités forestières.

Loi sur les mines (art. 100, 101, 102)

- La partie IV de la Loi porte sur les permis d'exploration pétrolière et gazière, sur les baux de production de pétrole et de gaz naturel ainsi que les baux de stockage temporaire des hydrocarbures dans des formations souterraines. Le ministre des Richesses naturelles administre les articles 100 à 102 de la Loi (« Pétrole, gaz, stockage souterrain et extraction de sel par solution »).

Loi sur les offices de protection de la nature

- Prévoit la création d'offices de protection de la nature ayant pour rôle d'établir et d'appliquer des programmes visant à favoriser la protection, la régénération, la mise en valeur et la gestion des ressources naturelles dans leurs zones de compétence respectives.

Loi sur les pêches (Canada) – Règlement de pêche de l'Ontario (2007)

- Le Règlement de pêche de l'Ontario, pris en application de la *Loi sur les pêches*, régit plusieurs aspects de la pêche en Ontario, notamment l'ouverture de la saison de pêche à la ligne et de pêche commerciale, les permis exigés et les restrictions sur les méthodes de pêche et l'utilisation d'appâts.

Loi sur les prêts consentis aux pêcheurs

- Prévoit l'octroi de prêts aux personnes pratiquant la pêche commerciale ou exploitant une entreprise qui dépend de la pêche dans des eaux où elle a été interdite en raison de la contamination des poissons par la pollution de l'eau.

Loi sur les ressources en agrégats

- Réglemente l'exploitation des puits d'extraction et des carrières dans les régions désignées de l'Ontario ainsi que la cession des ressources en agrégats appartenant à la Couronne.

Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel

- Fixe les exigences concernant différents aspects de l'exploitation, du forage et de la production de pétrole et de gaz naturel et prévoit l'instauration d'une réglementation relative à la conservation du pétrole et du gaz naturel ainsi qu'à l'exploitation sécuritaire des installations de forage et de production.

Loi sur les terres protégées

- Prévoit la mise sur pied de programmes de subvention pour favoriser la reconnaissance, l'encouragement et l'appui de l'intendance ou de la conservation de certaines terres, ainsi que la création de servitudes à des fins de conservation.

Loi sur les terres publiques

- Prévoit la cession et la gestion des terres de la Couronne, l'administration des routes les traversant, la gestion et le contrôle de la construction et de l'entretien des barrages et l'établissement des conditions de location ou d'aménagement de l'énergie hydraulique ou des concessions d'eau.

North Georgian Bay Recreational Reserve Act, 1962-1963

- Instaure la réserve de loisirs du Nord de la baie Georgienne, et prévoit l'aménagement et le développement de la réserve ainsi que la constitution d'un comité pour conseiller le ministre.

Ottawa River Water Powers Act, 1943

- Ratifie l'entente que le gouvernement de l'Ontario et la Commission de l'énergie hydroélectrique de l'Ontario ont conclu avec le gouvernement du Québec et la Commission des eaux courantes de Québec concernant l'exploitation de l'énergie hydroélectrique sur la rivière des Outaouais.

Seine River Diversion Act, 1952

- Confirme la dérivation partielle de la rivière Seine et autorise l'achèvement et l'exploitation du bras dérivé par Steep Rock Iron Mines Limited.

Steep Rock Iron Ore Development Act, 1949

- Autorise une concession d'énergie hydroélectrique et prévoit différentes ententes entre le gouvernement de l'Ontario, la Commission de l'énergie hydroélectrique de l'Ontario, l'Ontario-Minnesota Pulp and Paper Company et la Steep Rock Iron Mines Limited concernant l'approvisionnement en énergie, l'entretien et l'exploitation de certains barrages et de la dérivation de la rivière Seine ainsi que la construction de barrages.

Organismes, conseils et commissions

Voici la liste et une brève description des organismes, conseils et commissions qui relèvent du ministère des Richesses naturelles ou qui ont été établis par celui-ci. Bien qu'ils soient créés par le gouvernement, les organismes réglementés, ne font pas partie du ministère. Néanmoins, c'est le gouvernement qui procède à la majorité des nominations des membres de ces organismes, leur attribue des responsabilités publiques et exige d'eux la reddition de comptes.

Agence de foresterie du parc Algonquin (organisme réglementé)

Est responsable de la gestion des forêts, y compris la récolte du bois dans le parc Algonquin. L'Agence trie, vend et livre les billes aux usines des différentes régions. Elle peut également prodiguer des conseils sur les programmes et projets de foresterie, de gestion des terres et autres, et participer à ces projets et programmes ou les réaliser, selon les autorisations du ministre.

Comité consultatif de lutte contre la rage (organisme réglementé)

Fournit des conseils sur la démarche scientifique à suivre pour élaborer un programme fructueux d'intervention et de recherche sur la rage lequel vise notamment la création de vaccins et de procédés adéquats pour la vaccination des animaux sauvages.

Comité consultatif du Programme de protection des espèces en péril (organisme réglementé)

Fournit des conseils sur les questions liées à la mise en œuvre du Programme de protection des espèces en péril, autres que celles réglées par le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario.

Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours (organisme réglementé)

Conseille le ministre sur l'attribution des vignettes de chasse à l'orignal aux pourvoyeurs et sur les problèmes liés à l'affectation des zones de gestion de l'ours noir aux exploitants d'entreprises touristiques.

Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (organisme réglementé)

Est chargé d'évaluer et de classer les espèces pouvant être en péril dans la province.

Commission de contrôle du lac des Bois

Régularise le niveau de l'eau du lac des Bois, du lac Seul ainsi que des rivières Winnipeg et English entre les décharges des lacs et leur confluence.

Commission de l'escarpement du Niagara (organisme réglementé)

Administre le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. La Commission fait connaître les objectifs du Plan, traite les demandes de permis d'aménagement et prend des décisions à cet égard, et formule des recommandations sur les modifications à apporter au Plan.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

Repose sur un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario visant la formulation et l'examen de politiques qui favoriseront la gestion intégrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais.

Commission de toponymie de l'Ontario (organisme réglementé)

Gère et définit le traitement des toponymes officiels des lieux et des particularités géographiques en Ontario.

Commission du patrimoine chasse et pêche (organisme réglementé)

Créée en vertu de la *Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales*, la Commission émet des recommandations au ministre sur les moyens d'inciter la population à valoriser les richesses halieutiques et fauniques de la province, de promouvoir une plus grande participation aux programmes de conservation et autres, et de trouver de nouvelles occasions de mettre en valeur le poisson et la faune.

Conseil consultatif de gestion du parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha (organisme réglementé)

Dissous en 2013, le Conseil avait été créé en vertu de la *Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha*, et il conseillait le ministre sur la planification et la gestion du parc.

Conseil d'administration de Parcs Ontario (organisme réglementé)

Fournit des conseils sur la planification, la gestion et le développement du système de parcs provinciaux.

Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario

Réglemente la profession de forestier et gouverne ses membres conformément à la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels*, à ses règlements et à ses règlements administratifs. Le conseil d'administration gère, administre et supervise le fonctionnement de l'Association.

Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

Réglemente la profession d'arpenteur-géomètre et régit celle-ci conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, à ses règlements et à ses règlements administratifs.

Société de gestion forestière Nawiinginokiima (organisme réglementé)

Est responsable de la gestion durable des forêts ainsi que de la commercialisation et de la vente du bois aux clients existants et nouveaux de l'industrie forestière.

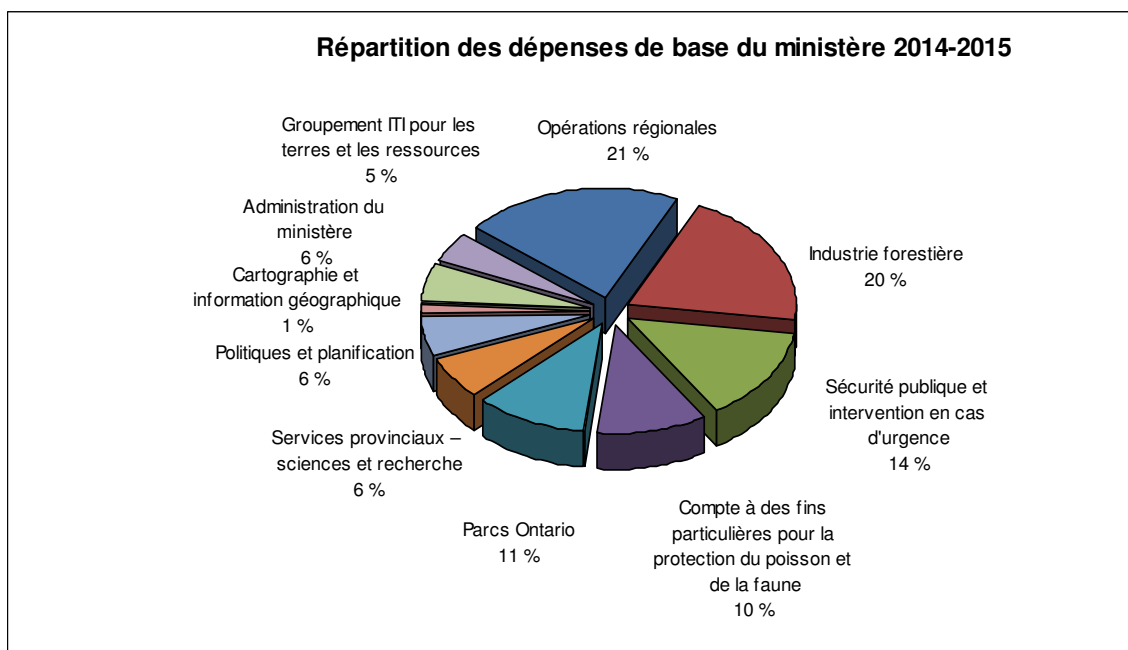
Tableau 2 : Données sur les dépenses et les revenus des organismes, des conseils et des commissions

Organisme, conseil ou commission	Prévisions 2014-2015		Chiffres réels provisoires 2013-2014		Chiffres réels 2012-2013	
	Dépenses (\$)	Revenus (\$)	Dépenses (\$)	Revenus (\$)	Dépenses (\$)	Revenus (\$)
Agence de foresterie du parc Algonquin	26 536 800	27 001 800	21 700 000	22 500 000	20 172 900	19 780 700
Comité consultatif de lutte contre la rage	2 500	0	1 500	0	1 500	0
Comité consultatif du Programme de protection des espèces en péril	5 00	0	1 676	0	1 602	0
Comité consultatif ontarien d'attribution en matière de chasse à l'orignal et à l'ours	15 000	0	13 591	0	9 536	0
Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario	30 000	0	35 466	0	35 173	0
Commission de contrôle du lac des Bois	7 000	6 000 000	6 500	5 000 000	6 500	5 000 000
Commission de l'escarpement du Niagara	2 410 100	100	2 410 100	116	2 269 298	32
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	50 000	15 000 000	41 481	12 097 403	39 682	12 796 175
Commission de toponymie de l'Ontario	11 200	0	7 457	0	9 406	0
Commission du patrimoine chasse et pêche	45 000	0	18 201	0	41 557	0
Conseil consultatif de gestion du parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha (dissous en 2013)	0	0	937	0	2 593	0
Conseil d'administration de Parcs Ontario	14 000	0	11 500	0	10 245	0
Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario	20 000	0	13 207	0	16 600	0
Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario	20 000	0	16 500	0	19 257	0
Société de gestion forestière Nawiingnokiima	1 895 000	4 898 000	988 000	1 759 000	0	0

N.B. : Les dépenses et les revenus figurant dans ce tableau ont également été comptabilisés dans les dépenses et les revenus globaux du ministère.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Le graphique ci-dessous illustre les dépenses prévues du ministère par secteur d'activités pour 2014-2015.



N.B : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme pourrait ne pas équivaloir à 100.

Tableau 3 : Charges de fonctionnement prévues du ministère par secteur d'activités pour 2014-2015

Secteur d'activité	Charges de fonctionnement prévues du ministère (\$M)
Opérations régionales	147,2 \$
Industrie forestière	144,1 \$
Sécurité publique et intervention en cas d'urgence	99,8 \$
Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	73,7 \$
Parcs Ontario	78,0 \$
Services provinciaux – sciences et recherche	44,3 \$
Politiques et planification	42,0 \$
Cartographie et information géographique	8,3 \$
Administration du ministère	39,9 \$
Groupement ITI pour les terres et les ressources (dépenses de 85,2 M\$ et recouvrements de 52,9 M\$, pour un solde net de 32,3 M\$)	32,3 \$
Total – Charges de fonctionnement prévues par secteur d'activité	709,6 \$

Tableau 4 : Total – Dépenses prévues du ministère pour 2014-2015

	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Fonctionnement	709,6 \$
Immobilisations	73,8 \$
TOTAL	783,3 \$

MINISTÈRE DES RICHESSES NATURELLES
Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

La vision du ministère est d'encourager un environnement sain, naturellement diversifié, qui offre une qualité de vie supérieure à la population de l'Ontario grâce au développement durable.

La mission du ministère consiste à gérer les richesses naturelles d'une manière durable sur le plan écologique afin de s'assurer que les générations futures puissent en profiter pleinement.

La durabilité des écosystèmes consiste à préserver le capital naturel de la province et à permettre à la nature de se régénérer. Elle encourage les pratiques de gestion des ressources qui protègent la nature et sa capacité de se régénérer et suscitent un « intérêt » naturel suffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2014-2015 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2013-2014 \$	Variations %	Prévisions 2013-2014*	Chiffres réels provisoires 2013-2014*	Chiffres réels 2012-2013*
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	39 823 700	6 414 400	19,2	33 409 300	36 874 544	31 697 786
Gestion des richesses naturelles	375 446 700	(21 024 100)	(5,3)	396 470 800	392 105 800	396 750 874
Protection du public	106 507 600	1 416 900	1,3	105 090 700	130 341 700	187 831 291
Groupement ITI pour les terres et les ressources	32 318 600	(1 294 000)	(3,8)	33 612 600	32 784 800	33 812 322
Moins : Mandats spéciaux	258 208 100	258 208 100		--	--	--
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	295 888 500	(272 694 900)	(48,0)	568 583 400	592 106 844	650 092 273
Mandats spéciaux	258 208 100	258 208 100		--	--	--
Crédits législatifs	16 021 314	896 100	5,9	15 125 214	10 075 989	17 724 276
Total du ministère - Charges de fonctionnement et d'immobilisations	570 117 914	(13 590 700)	(2,3)	583 708 614	602 182 833	667 816 549
– Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	73 700 000	3 700 000	5,3	70 000 000	65 758 900	68 377 699
Redressement de consolidation et autres redressements						
– Compte à des fins particulières pour Parcs Ontario	69 063 000	4 000 000	6,1	65 063 000	69 603 800	68 642 000
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	20 961 500	(1 283 900)	(5,8)	22 245 400	21 749 400	15 860 000
Redressement de consolidation – Fonds de reboisement	49 497 500	(1 747 600)	(3,4)	51 245 100	49 446 400	48 311 000
Redressement des charges de fonctionnement – Recouvrements en vertu de l'article 15						5 097 991
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	783 339 914	(8 922 200)	(1,1)	792 262 114	808 741 333	874 105 239
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS						
Gestion des richesses naturelles	25 934 600	9 963 500	62,4	15 971 100	25 415 427	19 484 517
Protection du public	33 703 400	1 100	0,0	33 702 300	20 657 223	18 222 880
Groupeement ITI pour les terres et les ressources	100 000	100 000	100,0	--	181 500	167 210
Moins : Mandats spéciaux	18 509 000	18 509 000		--	--	--
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	41 229 000	(8 444 400)	(17,0)	49 673 400	46 254 150	37 874 607
Mandats spéciaux	18 509 000	18 509 000		--	--	--
Crédits législatifs						
Total des actifs	59 738 000	10 064 600	20,3	49 673 400	46 254 150	37 874 607

* Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2014.

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2013-2014

RÉALISATIONS 2013-2014

Le ministère va de l'avant avec son Plan de renouvellement annoncé dans le Budget de l'Ontario de 2012. En 2013-2014, il a apporté d'importants changements à la mise en œuvre de son plan. Il a notamment :

- modifié la réglementation pour permettre la modernisation et la rationalisation de 53 processus d'approbation et lancé un registre d'approbations automatisé;
- modernisé le programme Intendance environnementale Ontario pour le recentrer davantage sur son mandat et ses priorités;
- lancé le nouveau Programme ontarien d'intendance environnementale des jeunes brigadiers de jour;
- conclu des ententes avec des municipalités pour poursuivre l'exploitation de trois parcs provinciaux (Fushimi Lake, René-Brunelle et Ivanhoe Lake) dans le cadre d'un projet pilote;
- créé une formation standardisée sur l'application de la loi;
- fait l'annonce d'un nouveau modèle régional et de district pour la Division des opérations régionales;
- fermé deux installations de services d'incendie (à Kirkland Lake et à Pembroke) et réattribué les ressources de façon plus stratégique;
- révisé son cadre de gestion des risques;
- redéfini les fonctions ministérielles et la structure organisationnelle en appui à la transformation du ministère, notamment la réorganisation de la Division des ressources scientifiques et informationnelles.

Gestion de la biodiversité

Le ministère des Richesses naturelles a poursuivi sa collaboration avec le Conseil de la biodiversité de l'Ontario pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario, 2011.

Le MRN, de concert avec 15 autres ministères, met en œuvre le plan *La biodiversité, c'est dans notre nature*, qui confirme l'engagement du gouvernement à l'égard de la conservation de la biodiversité et définit les mesures que les ministères prendront pour concrétiser la vision et les buts de la Stratégie de la biodiversité de l'Ontario.

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de la biodiversité et, par l'entremise du Réseau de la fonction publique de l'Ontario pour la biodiversité, a continué de prendre des mesures pour la préserver, assurant par le fait même un avenir sûr, sain et florissant à notre province pour les générations à venir.

Pour répondre aux inquiétudes grandissantes devant le désintérêt des enfants envers la nature et le plein air, le ministère a lancé, avec des partenaires, la Charte du plein

air pour les enfants de l'Ontario, qui propose aux enfants 12 activités de plein air à faire avant l'adolescence.

En 2013-2014, le ministère a poursuivi sa collaboration avec Arbres Ontario pour planter 50 millions d'arbres dans le Sud de l'Ontario. En date du 31 mars 2014, Arbres Ontario avait planté un total de 14,3 millions d'arbres.

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. En 2013-2014, il a publié 17 programmes de rétablissement visant 20 espèces additionnelles, ce qui a porté à 86 le nombre de programmes élaborés depuis l'entrée en vigueur de la Loi en juin 2008. Pour donner suite aux programmes de rétablissement publiés, le ministère a aussi préparé des déclarations visant 26 espèces, et le nombre total d'espèces ayant fait l'objet d'une déclaration en réponse à un programme de rétablissement se chiffre maintenant à 73.

En 2013-2014, le ministère a adopté des règlements pour protéger l'habitat de six autres espèces en péril, ce qui porte à 28 le nombre total d'espèces dont la protection de l'habitat est réglementée. Le ministère a également publié des plans de gestion et des déclarations sur six espèces préoccupantes.

Le ministère a élaboré une série de projets de règlement visant à rationaliser la mise en œuvre de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* et a tenu des consultations à cet égard. Il a également poursuivi la mise en œuvre du Plan de protection du caribou.

Le ministère a consacré 4,35 millions de dollars au financement de projets qui ont contribué à la protection et au rétablissement d'espèces en péril et de leur habitat. Une somme de 3,78 millions de dollars tirée du Fonds d'intendance des espèces en péril a été répartie entre 102 projets sous forme de subventions accordées à différents organismes. De plus, dans le cadre du Programme d'encouragement des exploitants agricoles à la protection des espèces en péril, 365 000 dollars ont été investis dans 96 projets d'intendance environnementale visant les terres agricoles privées qui contribuent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat. Enfin, une somme de 279 000 dollars du Fonds de recherche sur les espèces en péril a été répartie entre 15 projets.

Les espèces envahissantes constituent une menace importante pour la biodiversité de l'Ontario et ont une incidence sur le milieu naturel, la société et l'économie. Le gouvernement a donc participé à des projets et noué des partenariats visant le contrôle des espèces envahissantes sur les terres et dans les eaux.

Le ministère poursuit la mise en œuvre du Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes, qui prévoit un cadre de gestion interministériel à l'échelle de la province pour mieux contrer la menace que posent les espèces envahissantes. Les objectifs du plan sont la prévention de la prolifération des espèces envahissantes, leur

détection précoce et l'intervention rapide en présence de nouveaux envahisseurs et la gestion efficace des envahisseurs lorsque l'éradication est impossible.

À la suite d'un examen des mesures réglementaires à sa disposition pour contrer les espèces envahissantes, le ministère a proposé un projet de loi sur ces espèces visant la prévention de leur prolifération, leur détection précoce, l'intervention rapide et leur éradication sur le territoire de la province.

En outre, le ministère :

- surveille la santé des forêts et travaille de concert avec le gouvernement fédéral et d'autres partenaires pour gérer les organismes nuisibles et les plantes envahissantes qui menacent nos forêts;
- prend les mesures nécessaires pour éliminer les espèces aquatiques qui envahissent les plans d'eau de l'Ontario, comme l'aloès d'eau dans la rivière Trent et la châtaigne d'eau dans le parc provincial Voyageur;
- accroît la surveillance de la carpe asiatique dans le lac Érié;
- surveille, conjointement avec ses partenaires et d'autres gouvernements, la menace que représentent les espèces envahissantes dans les territoires voisins, notamment la présence de la carpe asiatique aux États-Unis;
- a établi un partenariat avec l'Ontario Federation of Anglers and Hunters, qui a mis en œuvre des programmes à grande échelle afin de renseigner la population sur les espèces envahissantes et sur les moyens d'empêcher leur propagation.

Le ministère, de concert avec le gouvernement fédéral, a créé le Centre de lutte contre les espèces envahissantes, situé au Centre de foresterie des Grands Lacs de Sault Ste. Marie. Le Centre favorise la coopération, la collaboration et l'efficacité dans la gestion des espèces envahissantes et aide à coordonner les efforts provinciaux, nationaux et internationaux pour contrer la propagation de ces espèces et les effets négatifs qu'elles peuvent avoir sur les écosystèmes et de l'économie de l'Ontario.

Le MRN a versé 1,16 million de dollars au Centre de lutte contre les espèces envahissantes pour contribuer aux efforts déployés par la province et par le Canada dans la prévention de l'apparition d'espèces envahissantes et la gestion de celles-ci par la coopération, la collaboration et la coordination. Le Centre a mis l'accent sur la prévention de la prolifération des espèces envahissantes, leur détection précoce, l'intervention rapide, la gestion de ces espèces, les incidences des changements sociaux, environnementaux et écologiques à différentes échelles sur les espèces envahissantes et la technologie de l'information. Le financement a permis d'appuyer 31 projets lancés par divers organismes.

Le ministère a mis à jour les guides utilisés pour le Système d'évaluation des terres humides de l'Ontario dans le Nord et le Sud de l'Ontario. Le système fournit une méthode d'évaluation uniforme des fonctions des terres humides et de leur valeur pour la société. Il permet également à la province de classer la valeur relative des terres humides aux fins d'aménagement du territoire.

Le ministère a entrepris des démarches pour la modernisation des programmes de gestion des ressources halieutiques et fauniques. L'approche fondée sur le risque adoptée par le ministère dans le processus de modernisation des approbations a permis la modification de 21 approbations énoncées dans la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* dans le but de rationaliser les services.

Le lancement d'un projet visant à moderniser le programme de ressources fauniques de l'Ontario et à l'harmoniser avec l'approche élargie axée sur le paysage a permis de faire progresser la modernisation.

Le patrimoine de chasse ontarien s'est enrichi de nouvelles activités avec le lancement d'un programme provincial de piégeage pour les jeunes afin d'intéresser ceux-ci à cette activité de plein air.

Le dépistage et le suivi des maladies des espèces sauvages, notamment le syndrome du museau blanc chez les chauves-souris, continuent d'être améliorés. Conjointement avec le Centre canadien coopératif de la santé de la faune, le ministère continue la surveillance en vue de dépister le syndrome du museau blanc, et il appuie les initiatives canadiennes pour mettre en œuvre le plan national de gestion du syndrome du museau blanc et élaborer un plan d'intervention pour la gestion de ce syndrome en Ontario.

Dans le cadre de sa gestion des maladies des animaux sauvages et de leur détection, le ministère a contribué à la coordination d'une réponse nationale au plan de contrôle de la maladie débilitante chronique des cervidés proposé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

En réponse aux préoccupations sur les risques pour la sécurité publique associés aux conflits entre les humains et les ours, le ministère a consulté le public sur le projet pilote de saison de chasse printanière de l'ours noir, lequel permettrait de déterminer si la chasse printanière serait une solution potentielle pour éliminer ces conflits.

Le ministère a poursuivi la mise en place du Cadre écologique pour la gestion de la pêche sportive en Ontario, lequel prévoit notamment de nouvelles zones de pêche, une gestion à plus grande échelle axée sur le paysage, une plus grande participation du public à la prise de décision, ainsi que des contrôles et des rapports réguliers.

Des conseils consultatifs sont actifs dans 13 zones de gestion des pêches. Des études des populations de poissons, des espèces envahissantes, des habitats aquatiques et de la qualité de l'eau ont été effectués dans 746 lacs de l'Ontario.

En 2013-2014, le MRN a publié la version provisoire de la Stratégie provinciale de gestion des pêches pour consultation publique. Cette stratégie, qui servira de cadre guidant la gestion des pêches, fixe les buts et les objectifs du programme des pêches à l'échelle provinciale.

Le MRN a également entrepris l'examen des politiques portant sur la gestion des appâts. L'examen vise à réduire les risques écologiques associés à cette activité, à évaluer adéquatement cette ressource et à simplifier l'approche pour les entreprises.

Le ministre a clos la première année du deuxième cycle quinquennal du programme de surveillance à grande échelle des pêches. Le programme permet la production de rapports de situation à l'échelle des zones de gestion des pêches ou à l'échelle du paysage.

Le ministère a conclu une entente avec l'Institut international du développement durable pour poursuivre ses activités dans la région des lacs expérimentaux du Nord-Ouest de l'Ontario, une installation de recherche sur l'eau douce de renommée mondiale qui permet aux scientifiques d'étudier les menaces pesant sur l'eau saine.

Le ministère a poursuivi l'examen et les consultations visant à trouver de nouvelles façons de commercialiser le poisson et de générer des revenus pour le compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune, comme le lancement du programme Apprendre à pêcher dans le cadre du programme Apprendre à camper @ Parcs Ontario. Les stations piscicoles ont produit quelque 8 millions de poissons aux fins d'empoissonnement.

ON pêche en ligne, une application Web informant les pêcheurs à la ligne sur les innombrables lieux de pêche en Ontario, connaît un succès qui ne se dément pas. La page Web de l'application a été visitée près de 120 000 fois au cours de l'exercice 2012. Des améliorations ont également été apportées à l'application : une version mobile a été lancée en avril 2012 et ses fonctionnalités ont été perfectionnées.

Le soutien au Programme de réintroduction du saumon de l'Atlantique dans le lac Ontario, une initiative visant à réintroduire les populations sauvages de cette espèce dans le lac Ontario, a été maintenu.

Selon un examen des données sur la pêche recueillies sur une période de 40 ans, le doré jaune du lac Nipissing est soumis à des perturbations, et la mortalité par pêche est une cause importante du déclin de la population. Le ministère a donc rédigé un plan provisoire de gestion des pêches avec la collaboration du comité consultatif du lac Nipissing. Le public a eu l'occasion de commenter le plan provisoire, affiché au Registre environnemental du 25 mars au 23 avril 2014. Un nouveau règlement sur la perchaude est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014 : la prise quotidienne maximale est passée de 25 à 50 poissons pour les permis de pêche sportive. Le MRN collabore activement avec les Premières Nations locales pour ajuster leurs pratiques de pêche commerciale du doré jaune.

En 2013-2014, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters a embauché un coordonnateur qualifié pour le Programme communautaire d'alevinage et modifié le mode de prestation du programme. Le coordonnateur a accordé des entrevues à la

radio et a conçu et distribué du matériel de communications et de promotion, dont un site Web et des articles de revues, ainsi qu'un sondage à l'intention des exploitants d'écloseries visant à déterminer leurs besoins.

En 2013-2014, 24 projets appuyant les activités d'intendance et de réhabilitation qui cadrent avec les différents objectifs et besoins associés à la gestion élargie du paysage ont été financés par le Programme de financement pour l'intendance environnementale des terres et la restauration des habitats.

En 2013-2014, le ministère a poursuivi la mise en œuvre des programmes efficaces de gestion de la rage. Les recherches ont porté sur l'utilisation et le perfectionnement du vaccin antirabique oral ONRAB[®], qui faisait l'objet d'un essai pratique pour une septième année. Grâce aux efforts fructueux de prévention la rage dans la province, environ 206 000 appâts ultralégers contenant le vaccin ont été utilisés cette année, comparativement à plus d'un million lorsque le programme a été lancé.

Les appâts ont été largués à partir d'avions et disposés manuellement au sol. La souche de la rage du raton laveur est éradiquée de l'Ontario depuis 2005, et aucun nouveau cas de rage n'a été recensé chez les renards depuis mai 2012. C'est la première fois depuis le milieu des années 1950 qu'il n'y a aucun cas de rage chez les renards dans le Sud de l'Ontario. En 2013-2014, l'Ontario a également collaboré avec ses partenaires américains (l'État de New York et le département de l'Agriculture) afin de disposer des appâts contenant le vaccin antirabique ONRAB[®] tout le long de la frontière entre l'état de New York et l'Ontario afin d'éviter que des rats laveurs porteurs de la maladie ne pénètrent en territoire ontarien.

Le ministère a coordonné la réponse du gouvernement à l'utilisation antérieure de l'herbicide 2,4,5-T par les ministères et les organismes de l'Ontario. Un Comité indépendant d'enquête formé par le MRN dans le but d'étudier l'utilisation de l'herbicide dans le passé a présenté son rapport au ministère et au public le 13 juin 2013. En outre, 4 747 documents historiques portant sur l'utilisation des herbicides par les ministères et les organismes de l'Ontario pendant plus de 60 ans ont été rendus accessibles au public.

Le ministère a maintenu la prestation de ses services professionnels d'application de la loi dont les services de sensibilisation, d'inspection et d'enquête visant à protéger les ressources provinciales.

Gestion du patrimoine naturel et des zones protégées

Le ministère a contribué à l'examen de la Déclaration de principes provinciale – rédigée en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin d'orienter les politiques sur les questions d'intérêt provincial portant sur l'aménagement du territoire – avant que celle-ci soit publiée, en février 2014. La déclaration promouvoit la conservation de la biodiversité, une plus grande protection des terres humides côtières, des exigences plus strictes pour l'identification de systèmes de patrimoine naturel par les services

d'urbanisme et une meilleure conformité à la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.

En 2013-2014, le ministère a intégré 10 710 hectares aux systèmes de parcs et de zones protégées de l'Ontario, dont 10 064 hectares appartiennent à cinq parcs provinciaux créés sur des territoires acquis à titre gratuit : Carden Alvar, Cedar Creek, Clear Creek Forest, Queen Elizabeth The Queen Mother Mnidoo Mnising et île Strawberry. Des modifications apportées à huit parcs ont permis d'ajouter 500 hectares de plus, et le ministère a fait l'acquisition de 146 hectares pour un jour les ajouter au parc provincial Stoco Fen. De nouveaux règlements ont également officialisé les modifications apportées aux limites d'une réserve de conservation sans toutefois modifier sa superficie nette.

Le plan de gestion du parc provincial Algonquin a été modifié. Le ministère a poursuivi la planification des zones désignées aux fins de protection de la forêt Whitefeather et l'élaboration de processus de planification supplémentaires pour les parcs provinciaux et les réserves de conservation. L'examen des orientations en matière de gestion a été effectué pour plusieurs parcs provinciaux et réserves de conservation.

Le manuel de 2014 et les lignes directrices sur la planification des zones protégées ont été approuvés et publiés. Ces documents fournissent une orientation stratégique pour la planification de la gestion des parcs provinciaux et des réserves de conservation.

En 2013, Parcs Ontario a enregistré plus de 8,5 millions de visites. De nouveaux types d'hébergement sont offerts : en 2013-2014 des chalets rustiques, des yourtes de luxe, des roulottes et des tentes à flancs souples se sont ajoutés aux terrains de camping traditionnels.

En 2013, Parcs Ontario a établi un partenariat avec la Ville de Hearst, le canton de Moonbeam et la Ville de Timmins et conclu des ententes visant le lancement d'un projet pilote de deux ans qui permet le maintien des activités de camping aux parcs provinciaux Fushimi Lake, Ivanhoe Lake et René-Brunelle. En juin 2013, la Ville d'Elliot Lake a conclu une entente avec Parcs Ontario portant sur d'autres formes de prestation de services pour l'exploitation du parc provincial Mississagi.

La *Loi de 2010 sur le Grand Nord* prévoit que les plans communautaires d'aménagement du territoire élaborés et approuvés en collaboration avec les Premières Nations précisent les endroits dans le Grand Nord de l'Ontario qui peuvent être aménagés et ceux qui sont protégés. Cinq communautés des Premières Nations ont approuvé et instauré des plans, quatre communautés (Deer Lake, Eabametoong, Mishkeegogamang et Marten Falls) ont approuvé un cadre de référence pour commencer la planification avec le gouvernement de l'Ontario, et 22 autres communautés ont amorcé, avec le ministère, les différentes étapes de préparation de ces plans communautaires d'aménagement, comme renforcer l'expertise, recenser le savoir traditionnel, recueillir des renseignements contextuels et rédiger des cadres de

référence provisoires. Des cartes qui comportent des renseignements sur la topographie, la couverture terrestre et les perturbations et qui sont de taille et de qualité suffisantes pour la planification de l'aménagement du territoire ont été produites et fournies aux communautés des Premières Nations.

À la suite de la publication d'un document de présentation, une consultation publique sur une stratégie d'aménagement du territoire dans le Grand Nord a été lancée. Le public était également invité à commenter le règlement proposé sur la « protection provisoire » qui pourrait permettre aux intervenants d'assurer le plus tôt possible la protection des régions du Grand Nord qui sont les plus vulnérables aux activités de développement. Le MRN a travaillé avec un groupe de personnes s'étant auto-identifiées comme des membres des Premières Nations afin de mieux informer les communautés sur la stratégie d'aménagement du territoire dans le Grand Nord et de les aider à mieux la comprendre. Le MNR a suivi les recommandations du commissaire à l'environnement de l'Ontario et a collaboré avec le ministère de l'Environnement dans la classification préliminaire des actes relatifs à la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* en vertu de la *Charte des droits environnementaux de 1993*.

Le ministère a entrepris la modification du Règlement de l'Ontario 826/90 pris en application de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* dans le but de retirer le contrôle de l'aménagement de plusieurs régions situées à l'extérieur de la zone visée par le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara et de plusieurs centres urbains mineurs afin de rationaliser la planification municipale et de réduire le fardeau administratif. **Gestion des terres de la Couronne, des ressources en eau et des richesses non renouvelables**

Les terres de la Couronne représentent environ 87 pour cent, ou 937 000 kilomètres carrés, de la superficie du territoire de la province. Le ministère a répondu à de nombreuses demandes d'aménagement des terres de la Couronne et d'accès à celles-ci pour diverses activités économiques, récréatives et sociales et s'est assuré que les activités autorisées sur ces terres respectent les dispositions de ses politiques et de ses directives d'aménagement.

Le ministère compte environ 11 000 locataires, ce qui offre des revenus durables à la Couronne. Il a aussi surveillé les terres de la Couronne pour les protéger contre toute occupation non autorisée. Le site Atlas et politiques d'aménagement des terres de la Couronne a également été refondu pour accroître la convivialité pour les utilisateurs et réduire les besoins en maintenance.

En octobre 2013, le Comité permanent des affaires gouvernementales a publié un rapport dans lequel il présente 38 recommandations sur la *Loi sur les ressources en agrégats*. Le MRN, conjointement avec d'autres ministères, a rédigé la réponse du gouvernement au rapport du comité.

Dans sa réponse, le ministère a indiqué qu'il prévoit collaborer avec les organisations municipales, les intervenants et les communautés autochtones concernées pour trouver des solutions qui s'harmonisent avec les recommandations du Comité. Il annonce également son intention d'examiner les questions suivantes : les nouvelles demandes liées aux puits d'extraction et aux carrières et la modification des processus d'approbation actuels, l'incidence sur l'agriculture et les ressources hydriques, notamment les effets cumulatifs sur ces dernières et les données et les exigences relatives à la réhabilitation, particulièrement en ce qui a trait aux terres agricoles; les matériaux d'agrégats recyclés et les frais liés aux agrégats. Les changements proposés aux politiques, qui seront à l'examen du public à la fin de 2014 ou au début de 2015, seront fondés sur ces discussions.

La Déclaration de principes provinciale de 2014 appuie dorénavant le recyclage des agrégats et le resserrement des exigences pour les services d'urbanisme en matière d'identification des ressources en agrégats minéraux dans leurs documents de planification. Ces deux approches cadrent avec plusieurs recommandations du Comité permanent.

Le ministère a désaffecté de façon sécuritaire 61 puits de pétrole abandonnés situés sur des terrains privés dans le Sud de l'Ontario dans le cadre du Programme de comblement d'ouvrages abandonnés.

En 2013-2014, le ministère a continué d'inciter les exploitants de puits de gaz privés non enregistrés à faire une demande de permis dans le cadre de la politique sur la délivrance de permis pour les puits de gaz privés et du Programme d'encouragement pour les propriétaires de puits de gaz privés. Des trousseaux d'information sur le Programme ont été distribués sur le terrain, par courrier et lors d'événements. À la suite de cette initiative, des permis ont été octroyés pour 75 pour cent des demandes reçues.

Le ministère dirige et finance à hauteur de 85 millions de dollars un plan en collaboration avec les communautés locales des Premières nations pour l'assainissement de 16 sites de stations radars abandonnées de la ligne Mid-Canada, établie durant la guerre froide. En 2013-2014, le ministère, avec le concours de plusieurs entrepreneurs dont un provenant d'un camp isolé de la Première Nation d'Attawapiskat, a entrepris les travaux de nettoyage du dernier grand site, la station 415, et des trois stations doppler en périphérie dans le parc provincial Polar Bear. Les travaux se poursuivront en 2014-2015.

En 2013-2014, le ministère a soutenu l'exploitation minérale dans la région du Cercle de feu en consacrant des ressources au projet dans cette région, qui est dirigé par le ministère du Développement du Nord et des Mines et le Secrétariat du développement du Cercle de feu. Le ministère a lancé le processus de planification de l'aménagement du territoire, a formulé des commentaires sur les processus d'évaluation environnementale, a siégé à divers comités interministériels, et a organisé une consultation avec les communautés autochtones sur la délivrance

anticipée de permis dans le cadre du projet de développement du Cercle de feu. En raison de la nécessité d'établir un plan écologique à long terme pour la région du Cercle de feu, les ministères de l'Environnement et du Développement du Nord et des Mines ont entrepris des discussions, qui se poursuivront en 2014-2015.

Le ministère a également participé aux négociations et aux consultations publiques sur la version préliminaire de l'entente de principe sur la revendication territoriale globale des Algonquins, de même qu'à la publication de ce document. Ces négociations de la revendication territoriale, auxquelles ont participé les gouvernements du Canada et de l'Ontario et qui ont été dirigées par le ministère des Affaires autochtones et les Algonquins de l'Ontario, se sont échelonnées sur plus de 20 ans.

La version préliminaire de l'entente de principe, qui marque une réalisation importante, a été publiée en décembre 2012. Elle prévoit un règlement qui comprend le versement de 300 millions de dollars, la cession de 117 500 acres de terres de la Couronne, des mesures pour assurer la conservation des ressources halieutiques et fauniques, et un rôle pour les Algonquins dans la planification de la gestion des parcs. Dans le cadre d'un processus de consultation tripartite ultérieur, 2 200 personnes ont participé à des séances d'information publiques à huit endroits différents, et le personnel du ministère a tenu plus de 100 rencontres avec des intervenants touchés directement ou indirectement par cette revendication. Les négociations devraient se poursuivre jusqu'à la fin de 2014 et se conclure par la signature d'une entente de principe qui tient compte des commentaires reçus lors des consultations publiques.

À titre de représentant de l'Ontario siégeant au comité régional prévu par l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le ministère a contribué à l'élaboration du premier rapport sur l'évaluation des effets cumulatifs de l'utilisation des eaux de bassin. Il a appuyé la publication de la première version provisoire du rapport présenté par le premier ministre au sommet régional de 2013 des gouvernements membres du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs.

Le ministère a financé à hauteur de 4,9 millions de dollars 100 projets auxquels prennent part de nombreux partenaires aux termes de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Les projets en question visent à prévenir l'introduction et la dissémination des espèces envahissantes, à réhabiliter les habitats et rétablir les espèces, à appliquer les mesures prioritaires de gestion des ressources dans les zones préoccupantes des Grands Lacs et à prendre en charge le changement climatique et la gestion des niveaux de l'eau et des lacs.

Énergie renouvelable

Le ministère a travaillé avec les ministères de l'Énergie et de l'Environnement pour mettre en œuvre la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* et accroître les possibilités de produire de l'énergie renouvelable et de protéger le patrimoine naturel sur les terrains privés et les terres de la Couronne.

Il a entre autres soutenu le suivi des projets provinciaux en collaboration avec le Bureau de facilitation en matière d'énergie renouvelable, les litiges en cours, les audiences du Tribunal de l'environnement et l'amélioration de son Atlas des énergies renouvelables. Une modification concernant l'utilisation du territoire a également été apportée au site Atlas et politiques d'aménagement des terres de la Couronne afin de mettre à jour et de clarifier les directives d'utilisation du territoire aux fins d'énergie renouvelable sur les terres de la Couronne de la province.

Le ministère a également travaillé avec l'Office de l'électricité de l'Ontario pour harmoniser le processus de demande d'autorisation de projets d'énergie renouvelable sur les terres de la Couronne avec ceux du Programme de tarifs de rachat garantis pour l'énergie renouvelable, du Programme d'offre standard en matière d'énergie hydroélectrique et du Programme d'approvisionnement en énergie renouvelable, et pour conclure un protocole d'entente pour assurer l'harmonisation des priorités d'ordre administratif.

Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement pour rationaliser la mise en œuvre du processus d'approbation des projets d'énergie renouvelable. Il a envoyé 72 lettres pour confirmer les évaluations du patrimoine naturel nouvelles et modifiées en vertu de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte* et a appuyé le ministère de l'Environnement lors de diverses audiences sur l'énergie renouvelable tenues devant le Tribunal de l'environnement.

Le ministère a mis la dernière touche à la politique sur l'énergie renouvelable sur les terres de la Couronne avant de la publier. Il a également affiché un avis de décision au Registre environnemental le 10 février 2014. La politique tient compte des commentaires du public et des séances de consultation qui ont été tenues avec des représentants de l'industrie, des organisations non gouvernementales à vocation environnementale et d'autres intervenants, et des séances de discussion régionales auxquelles ont participé les communautés autochtones et leurs représentants.

Le ministère a effectué des recherches et a rédigé ou appuyé la rédaction de rapports scientifiques sur les espèces en péril, la migration des oiseaux et des chauves-souris, les gîtes d'hibernation des chauves-souris et l'énergie éolienne en mer avec une emphase sur les travaux maritimes, le poisson et l'habitat du poisson, et a continué de soutenir la mise en œuvre d'une base de données conjointe sur la surveillance des oiseaux et des chauves-souris avec Études d'Oiseaux Canada.

Le ministère a commandé des études sur les retombées socioéconomiques du développement de l'énergie renouvelable sur les terres de la Couronne, notamment l'aménagement hydroélectrique et le projet de parc éolien Greenwich. Le ministère a aussi collaboré avec les représentants de l'industrie et d'autres organismes gouvernementaux à l'élaboration de guides sur les pratiques exemplaires en matière de gestion, notamment le guide des pratiques de gestion exemplaires pour atténuer les répercussions de la construction d'une installation hydroélectrique (*Best*

Management Practices Guide for the Mitigation of Impacts of Waterpower Facility Construction).

Foresterie

Le ministère a réalisé trois vérifications indépendantes des forêts en 2013, et des plans d'action leur donnant suite sont en cours de rédaction. Il a mené à bien la première étape du processus de modernisation des vérifications indépendantes des forêts en travaillant avec des intervenants et des partenaires pour cerner les problèmes et déterminer les propositions stratégiques à prendre en considération.

Le MRN continue de travailler avec le ministère de l'Environnement sur des propositions portant sur la rationalisation de la planification de la gestion des forêts et des exigences d'approbation.

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a vérifié l'optimisation du programme de gestion forestière en 2011. En 2013, le ministère a rédigé un rapport à l'intention de la vérificatrice générale pour l'informer de ses progrès dans la mise en œuvre des recommandations formulées. Des mesures en réponse à six recommandations ont été prises. En ce qui concerne les quatre autres recommandations, des mesures ont été mises en œuvre, mais leur exécution prend plus de temps que prévu.

Le ministère a soumis le guide de gestion forestière des paysages boréaux (*Forest Management Guide for Boreal Landscapes*) à l'examen du public, avant d'y mettre la dernière main. Ce guide comprend des lignes directrices sur les approches de gestion de l'écosystème à l'intention des aménagistes forestiers. Il a également rendu publique une version provisoire du guide sur la sylviculture aux fins de rétroaction. Le guide fournit les données les plus récentes et des directives à l'intention des aménagistes forestiers pour l'élaboration et la mise en œuvre de prescriptions sylvicoles fondées sur l'écosystème.

En 2013, dans le cadre de l'Initiative des améliorations en matière de sylviculture, les spécialistes de la sylviculture ont été sondés, le programme de sylviculture de l'Ontario a été passé en revue et un document de travail sur l'amélioration des politiques sur la sylviculture en Ontario a été publié aux fins de rétroaction du public et des intervenants. Le ministère a formé deux groupes de travail composés d'intervenants pour qu'ils se penchent sur les mesures à prendre afin de combler les lacunes énoncées dans le document de travail.

Le ministère a révisé le guide sur l'observation des lois et des politiques en matière de forêts (*Forest Compliance Handbook*) pour mettre en place une approche fondée sur les risques de la planification de la conformité, pour répondre aux exigences ministérielles sur la planification de la conformité et pour orienter davantage la mise en œuvre cohérente et efficace des solutions. Le guide sur l'observation des lois et des politiques en matière de forêts fournit une orientation pour veiller à ce que les

activités forestières sur les terres de la Couronne respectent les normes et les règles énoncées dans le cadre réglementaire.

Le plus grand appel d'offres pour l'approvisionnement en bois jamais réalisé en Amérique du Nord a été lancé en 2011, et le ministère poursuit l'exécution des offres présentées. Au total, 46 offres de contrats d'approvisionnement ont été présentées. Des contrats d'approvisionnement provisoires conclus avec 12 soumissionnaires sont en cours d'approbation, et 13 soumissionnaires ont choisi de se retirer du processus; le ministère a donc rejeté ces offres d'approvisionnement. À l'heure actuelle, 21 autres offres en sont à diverses étapes de traitement. Le bois disponible en raison du retrait des offres a été ajouté aux volumes indiqués dans les rapports sur le bois disponible publiés chaque mois sur le site Web du ministère. Ces rapports, publiés à l'intention des parties qui s'intéressent aux nouvelles possibilités de développement économique dans le secteur de l'industrie forestière en Ontario, servent à informer celles-ci de l'emplacement et du volume de bois disponible. En dehors du processus d'appel d'offres pour l'approvisionnement en bois, une nouvelle entente d'approvisionnement appuyant l'important investissement d'Aditya Birla pour le projet de relance de la société AV Terrace Bay Inc. a été rédigée et présentée au gouvernement pour approbation finale.

Depuis 2011, la Couronne est de nouveau responsable de la gestion de plusieurs forêts qui étaient auparavant gérées par des titulaires de permis d'aménagement forestier durable. Le ministère a lancé un certain nombre d'initiatives, notamment la délivrance de permis de récolte des ressources forestières à certaines entreprises autochtones du Nord, pour s'assurer que la coupe des arbres et les retombées économiques associées à cette activité se poursuivraient. Il convient de souligner qu'en 2013, un permis d'aménagement forestier durable a été délivré à un organisme de gestion de la Première nation de Pikangikum pour la forêt Whitefeather.

Le ministère poursuit ses efforts en vue de renforcer la compétitivité de l'industrie forestière. Il a créé par règlement la Société de gestion forestière Nawiinginokiima, la première société locale de gestion forestière. Un conseil d'administration et un administrateur général intérimaire ont été nommés pour orienter de façon continue le fonctionnement de la Société. Des progrès ont aussi été réalisés en vue de la transition vers les permis améliorés d'aménagement forestier durable. Les discussions entourant la création de ces permis sont en cours dans 15 unités de gestion forestière.

La marque Le bois de l'Ontario continue de se développer; 104 fabricants et intervenants associés sont maintenant autorisés à utiliser la marque. Le programme Le bois de l'Ontario sera mis encore davantage en valeur lors d'événements à venir auxquels participeront des partenaires et du personnel du programme. Des projets pilotes ont été amorcés avec des commerçants, et un programme à l'intention des constructeurs et des entrepreneurs est en cours d'élaboration. Une stratégie de médias sociaux a été élaborée dans le cadre d'un plan de promotion plus vaste, et la marque commence à se faire connaître sur les médias sociaux.

Le programme Promotion du bois de l'Ontario a appuyé les efforts visant à permettre l'utilisation du bois de l'Ontario dans la construction d'immeubles de six étages et moins, a fait la promotion d'une multitude de carrières dans le secteur forestier auprès des jeunes, a fourni des outils d'aide à l'exportation aux fabricants de produits portant la marque Le bois de l'Ontario et a aidé des entreprises à obtenir la certification de la chaîne de contrôle.

Gestion des urgences et des feux de forêt

En 2013, une forte crue printanière a entraîné des inondations et de nombreuses évacuations de part et d'autre du Nord-Est de l'Ontario. Les prévisions des crues et des mises à jour ont été transmises pendant plus de huit semaines aux communautés du Sud de l'Ontario jusqu'à la baie James. Plus de 1 150 personnes ont dû quitter leur domicile pour plusieurs semaines.

Un certain nombre d'inondations non causées par la fonte des neiges se sont également produites pendant l'été et l'automne 2013. En septembre, les précipitations abondantes ont entraîné des inondations dans la région de Sault Ste. Marie, causé d'importants dommages aux infrastructures et ont donné lieu à des dégravolements en périphérie. En novembre, de nouvelles précipitations abondantes dans la même région ont occasionné de nombreuses fermetures de route et d'autres dégravolements.

En 2013, le ministère a recensé 582 feux de forêt. La superficie totale brûlée par ces feux représente environ 43 422 hectares. Dans l'ensemble, la saison des feux de 2013 a été plutôt tranquille par rapport à la moyenne décennale du nombre de feux et d'hectares brûlés. Les températures fraîches et les précipitations durant l'été ont affaibli le risque d'incendie et réduit le nombre de départs de feu.

Une série d'incendies connus sous le nom de « Wagan Lake Cluster » a ravagé un secteur situé à environ 62 kilomètres au nord-ouest de la ville de Red Lake et a soulevé des inquiétudes au début juillet. L'incendie Red Lake 31, provoqué par des éclairs, a englouti quatre autres incendies sur son trajet, dont le plus important couvrait 2 000 hectares. L'incendie a atteint une superficie de plus de 16 000 hectares et a seulement pu être éteint en septembre.

La saison des feux en Ontario a été plutôt tranquille, mais il n'en a pas été de même partout : la province a fourni aide et ressources au Manitoba, au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et à l'État du Montana conformément aux ententes d'assistance mutuelle. Vers la fin août, 109 garde-feux ontariens et des membres du personnel administratif supérieur ont pris la direction du Montana pour aider à la suppression des incendies.

Au cours de l'exercice, le ministère a entrepris la construction d'une base de refoulement à Armstrong et a terminé la construction des nouveaux Quartiers généraux de la lutte contre les incendies à Sioux Lookout.

Le ministère a fait l'acquisition d'un nouveau hangar à l'aéroport de Sudbury en raison du nombre croissant d'appareils qui y sont postés durant la saison des feux; le hangar actuel sera converti en espace d'entreposage.

Le ministère a fait l'acquisition d'un nouvel hélicoptère EC-130 afin de maintenir sa flotte d'aéronefs, et a entrepris l'acquisition de caravanes servant d'unités mobiles de commandement des opérations en cas d'incident pour le programme de gestion des incendies qui s'échelonnait sur trois ans : deux pavillons-dortoirs seront prêts à être utilisés pour la saison 2014-2015.

La formation des pilotes dans le nouveau centre de formation au pilotage des bombardiers d'eau CL-415 a commencé à l'hiver 2014.

Le ministère a également prêté main-forte aux villes de Brampton et de Caledon à la suite de la tempête de verglas, en décembre 2013.

En réponse aux nouveaux défis auxquels il fait face, comme le changement climatique, l'évolution de l'état des forêts et l'augmentation des activités économiques dans le Grand Nord, le ministère a entrepris l'examen de la Stratégie de gestion des incendies de forêt de l'Ontario afin d'assurer la prestation continue d'un programme de gestion des feux de forêt efficace. Un document de travail sur les changements proposés a été rédigé puis affiché au Registre environnemental aux fins de rétroaction du public. La rédaction d'une stratégie révisée provisoire est en cours.

Administration du ministère

Le ministère a créé plus de 2 300 emplois dans la gestion des richesses naturelles par l'entremise de cinq programmes d'emploi pour les jeunes. Ces derniers ont eu l'occasion de promouvoir la biodiversité, de lutter contre les changements climatiques et de protéger les forêts, les milieux humides, les poissons, la faune et les espaces naturels pour que les générations futures puissent en profiter.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2013-2014
Fonctionnement	752,3
Immobilisations	56,4
Effectif (au 31 mars 2014)	3 658,39

POUR COMMUNIQUER AVEC LE MINISTÈRE

Nous vous invitons à faire parvenir vos questions ou commentaires à propos du Plan axé sur les résultats du ministère aux adresses suivantes :

Bureau du ministre des Richesses naturelles
Édifice Whitney, bureau 6630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
416 314-2301

ou

Direction des services de communications
Ministère des Richesses naturelles
Édifice Whitney, bureau 5440
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
416 314-2114

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère et ses programmes, visitez son site Web à l'adresse ontario.ca/mrn (www.ontario.ca/fr/ministere-richesses-naturelles-forets).